

Zegards de

femmes



Musée de la ville de Nouméa



LES DÉBUTS DE LA RECONNAISSANCE...

e n'ai aucune prétention, pas même celle de vouloir vous convaincre, mais si je vous adresse ce simple message, c'est que je suis certaine de trouver une alliée chez l'épouse, la compagne, la mère, et même chez la jeune fille qui va bientôt débuter dans son rôle de femme.

Je voudrais vous faire comprendre que voter est un devoir que l'on ne doit pas accomplir à la légère. Vos votes peuvent changer totalement l'orientation sociale, politique, économique de votre pays.

Trop d'hommes proclament et font accepter par leur femme, l'argument stupide qui veut que : « La femme gardienne du foyer » doit se confiner dans des soins domestiques, sans qu'il lui soit permis de s'intéresser aux affaires publiques.

Jeanne Tunica y Casas 81



Femmes calédoniennes

pendant la Première Guerre mondiale

La période 1914-1920 reste pour l'ensemble de la population féminine comme un moment difficile, voire pénible et marque pour nombre d'entre elles l'entrée dans le monde moderne.

On peut se demander comment les femmes issues des différentes communautés calédoniennes ont vécu cette période si marquée. La Première Guerre mondiale, en Nouvelle-Calédonie comme ailleurs, donne la prépondérance aux hommes. Comment la vision des femmes sur cette période, leurs paroles peuvent-elles être prises en compte dans une *Grande Histoire* vécue et racontée la plupart du temps par les hommes ?

Leur point de vue depuis cet arrière lointain que constitue l'archipel océanien sur les petits côtés de l'histoire, à travers l'annonce des décès par exemple n'a-t-il pas cependant un aspect essentiel ? Les femmes calédoniennes ne vont pas ressentir l'impact de cette guerre de manière uniforme.

En effet, qu'y a-t-il de commun entre la Mélanésienne vivant dans une réserve de la Grande-Terre et qui se trouvera confrontée à la révolte de 1917, l'Asiatique terminant son contrat dans une station ou une mine, la Française arrivée quelque vingt ans plus tôt



Même si la guerre n'a rien changé au statut de la femme en Nouvelle-Calédonie, une certaine évolution apparaît par une reconnaissance sur le marché du travail. Pendant la guerre de 14-18, une prise de conscience collective s'opère. Comme en France, les femmes se révèlent essentielles pour assurer les arrières, pour poursuivre l'entretien des concessions et des cultures. Leur poids économique et idéologique est alors reconnu. Mais au retour de la guerre, c'est le triomphe du mâle protecteur. Tous les espoirs d'émancipation disparaissent sous le joug du père et du mari.

avec les colons Feillet ou celle qui tente de faire oublier un passé douloureux de libérée avec ces jeunes filles de *bonne famille* vivant à Nouméa et que leur milieu et leur éducation enveloppent d'un manteau protecteur?

La mobilisation

À l'annonce de la mobilisation, bien des hommes de Nouméa ont ressenti ce fort élan patriotique que l'école, l'église ou la famille avaient contribué à forger depuis le début du siècle. Mais le cœur des mères et des épouses a commencé à se serrer lorsque les premiers soldats ont quitté le pays le 25 avril 1915 pour rejoindre la métropole. Lorsque leurs lettres parviennent au pays, la censure officielle ne leur permet pas toujours de donner des informations précises sur les opérations auxquelles ils participent ni même d'indiquer le lieu des affectations. Les fils ou les maris, de peur d'inquiéter celles qui sont restées au pays, s'efforcent de ne pas donner de détails trop misérables sur leur vie quotidienne, aussi les courtes lettres ou les cartes postales sont-elles volontairement très floues : le soldat signale qu'il a rencontré un ami, un cousin, que tout va bien, qu'il vient d'attraper la rougeole ou qu'il a froid. Tout comme en France, les journaux locaux, le Bulletin du Commerce et la France australe, publient des extraits de lettres





Joie du retour, bien que les visages des soldats restent graves, coll. Terrier.

très enthousiastes dont ils ont supprimé les passages douloureux, qu'ils ont souvent édulcorées, parfois écrites de toutes pièces et contribuent ainsi à ce que le moral de l'arrière ne faiblisse pas.

Pourtant, lorsque le premier Calédonien, Henri Deferrière, fils d'un conseiller général, mobilisé sur place en métropole, est tué en septembre 1914, tout comme lors de la mort au champ d'honneur de Paul Deligny, la douleur de la mère n'est pas évoquée :

" Un Calédonien mort au champ d'honneur. Notre Colonie commence à être cruellement frappée en la personne de ses enfants se trouvant sur la ligne de feu. Aujourd'hui, nous apprenons la mort de M. Paul Deligny, tombé glorieusement devant l'ennemi à la bataille de la Marne. En cette pénible circonstance, nous adressons à la famille si cruellement éprouvée, l'expression de notre bien douloureuse sympathie." Lorsque l'annonce de la mort d'un fils Mariotti, originaire de Farino, arrive, son épouse nouméenne et sa famille sont dans l'angoisse : s'agit-il de Paul-Ange ou d'Ange-Paul ?

Sur 1 036 Calédoniens, 134 sont *morts pour la Patrie* ². Les Mélanésiens, engagés volontaires dans l'armée française à partir du début de l'année 1916, contribuent à la défense de la métropole. *Virheri*, le journal de la mission protestante, publie les lettres des tirailleurs canaques du Bataillon du Pacifique, des missives courtes où les tirailleurs se plaignent du froid, de la pluie, des durs travaux auxquels ils sont soumis, les pages égrènent aussi les longues litanies de ceux qui meurent de maladie ou sur le front. Mais on a peu de témoignages de la souffrance de leurs épouses ou de leurs mères.





Le quotidien en Nouvelle-Calédonie

Au pays, la vie quotidienne est difficile pour toutes, les femmes mélanésiennes sont parfois venues à Nouméa s'engager, car dans les tribus il n'y a pas toujours volonté ou quantité pour partager. Des enfants vont ainsi être privés de leurs deux parents. Cette grande misère matérielle et morale règne aussi dans de nombreuses familles européennes en brousse, car lorsque l'homme est parti à la guerre, la femme reste seule avec les enfants. parfois avec un domestique javanais ou mélanésien. Les fonds secrets du gouverneur Repiquet servent alors à soulager bien des maux. Les épouses sont facilement accusées d'infidélité mais doutent aussi de celle de leur mari mobilisé à Nouméa ou en France. Le manque d'approvisionnement et la cherté des produits d'usage courant que l'on déplore à Nouméa sont encore plus criants en brousse. Les commerçants locaux profitent de la situation et. de crédit en crédit sur des récoltes difficiles à réaliser, les débiteurs saisissent ou font vendre la propriété familiale. Dans la famille Soury-Lavergne, dont la propriété familiale est située dans la vallée d'Amoa à Poindimié, les petites filles, aidées de leur mère, fabriquent des chaussures avec le cuir du bétail, mais elles ne porteront ces chaussures que pour aller à la messe, elles ne les enfilent qu'en arrivant au village pour les économiser ; le reste de la semaine, elles vont pieds nus.

Pour elles, comme pour la plupart des enfants de brousse, il n'est pas question d'aller à l'école, le village est trop éloigné. La maman devient alors institutrice. L'ancrage que les colons avaient mis plus de cinquante ans à consolider va éclater. De nombreuses femmes vont être obligées de s'expatrier à Nouméa pour travailler et nourrir leur progéniture.



Paule Unger, épouse de Paul Imbaut, et leur fille Michelle en 1914 à Nouméa, coll. Desmonts-Imbault.

L'angoisse est le lot de toutes, surtout dans les propriétés isolées. Elles ont peur de ces libérés du bagne qui errent de centre en centre à la recherche d'un hypothétique emploi. Elles craignent la vengeance de certains engagés javanais et éprouvent, comme tous les Calédoniens, une crainte diffuse des *jaumes* en général, angoisse que les Australiens véhiculent largement depuis le début du siècle et dont les journaux de Nouméa se font largement l'écho. Et plus que tout, resurgissent les grandes peurs des révoltes canaques dont les

récits ont peuplé leur enfance, ou dont elles ont été parfois témoin : les dernières, sur la côte est, ne remontent guère qu'à une quinzaine d'années.

Aussi, lorsqu'au début de l'année 1917, les lettres des femmes de la région de Koné-Pouembout manifestent une large inquiétude, le gouverneur aurait dû réagir. Mais l'armée et la gendarmerie ont été réduites à leur plus simple expression dans la colonie. Et lorsque la révolte éclate, une femme des hauts de Koné, prévenue du danger par les Mélanésiens de la tribu voisine, va quitter sa propriété, la nuit. Aidée de ses domestiques, elle entasse sur une charrette ses enfants et quelques biens et va se réfugier à la gendarmerie d'où elle repartira quelques semaines plus tard pour Nouméa. Sur la côte est, madame Ragot et les femmes de la tribu voisine vont vivre pendant un mois sur l'îlot en face de la propriété de Tiouandé avec les enfants, manquant de beaucoup de choses et redoutant le pire chaque fois que les hommes de la famille quittent l'îlot. En brousse, comme le note l'historienne Isabelle Merle, « chacun vit sur son terroir, au sein de sa microsociété et n'en sort que rarement » ³, l'isolement de ces femmes est grand et il n'est guère question de solidarité tant les propriétés sont éloignées les unes des autres et bien loin du village.

Dans les missions pourtant, la solidarité s'organise autour des Petites Filles de Marie et des autres religieuses qui luttent discrètement contre l'analphabétisme, la maladie et la pauvreté. Comme dans l'intérieur, les religieuses de saint-Joseph de Cluny, du Tiers Ordre de Marie, les Petites Sœurs des Pauvres contribuent silencieusement, à Nouméa, à soulager les plus esseulés et les indigents, lourde tâche dans laquelle elles entraînent les plus âgées de

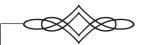
leurs élèves. Madame Colardeau, la présidente de la Croix Rouge, et tous ses membres se dévouent pour les soldats et leurs familles. Tout comme madame Repiquet, la femme du pasteur Leenhardt, dont l'époux est resté à Do *Néva* près de Houaïlou, fait partie d'une de ces associations qui ont fleuri sur tout le territoire français pendant la Première Guerre mondiale. Les membres de l'association des Dames Françaises ou des Dames de France tricotent des chaussettes, des gants, des écharpes, des passe-montagne et cousent des chemises chaudes pour les soldats calédoniens partis en France. Elles préparent des colis dans lesquels elles glissent confitures, sucre, café et journaux du pays. Et tout comme les métropolitaines, elles n'ont pas hésité à apporter leur or, leurs bijoux, à la banque de l'Indochine lorsque le gouvernement français a fait appel à la générosité du peuple français. Les Nouméennes organisent des représentations théâtrales ou des soirées d'opéra-comique : les Noces de Jeannette, les Cloches de Corneville réalisent un bénéfice au profit des Calédoniens et des Mélanésiens au front. Les bals de la Terpsichore récoltent des fonds pour les soldats en partance et leur procurent un peu de joie avant le vovage.

Le *Colis du Niaouli* publie régulièrement le nom des généreux donateurs et le montant de leurs dons collectés par l'élément féminin du pays, dans les villages de brousse, les tribus et au chef-lieu. Bien que préoccupées par la guerre, les jeunes filles de la bonne société jouent au tennis, font du piano, commencent à aller au collège Lapérouse pour y préparer le baccalauréat. Elles profitent du rare passage des navires de guerre australiens, néo-zélandais ou japonais pour échanger des souvenirs contre de menus objets et des rubans au nom du navire. L'orgueil ressenti au départ du premier contingent cède rapidement la place au









Toonaring	neo	DAMEO	THANÇAISES.
	-		
Sommes recuei 1918 23 cotisation	s oct	obre : E	306.376 35 Evelie,

115 mm

15 mg

ACCOUNTION DEC DAMPS PRANCAIORS

Meyer, Pruche, Berge, Repiquet, Neellat, Chedzko, Bouillaud, Bonzon, Michelet, Nething, Franc, Betfort, Maillot, Defferrière, Mile Defferrière, LaTendre, Cochet, Vincent, Berton, Collomb, Bourgine, Lang... 3 cotisations novembre: Le Tendre, Bourgine, Lang...

130 »» Mensualités : M. Evelic 20 ×× D' Dellac..... 10 00 Famille Berge 50 pp M. Boulet.... 5 mm M. Rostaing..... M. Chancelade.... 2.50 M. Chambon..... 2 50 Don M. Goursat..... 5 00 Procureur Général et quelques Magistrats.... 65 ×× Association amicale des fonction-135 05 naires.... Centimes abandonnés par person-135 10 nel Tiébaghi .

Grand chef Zigare Nigota.....

Sociétaires ayant versé leur cotisation d'octobre 1918 ;

Mmes Berge, Berton, Betfort, Bonzon, Bouillaud, Bourdinat, Bourgine, Cascaret, Cochet, Collomb, E. Creugnet, de Chasteigner, Chodzko, Delferrière, Mile Defferrière, Deligny, Mile Deligny, Evelie, Franc, Guiraud, Henry, Hagon, Jeanson, Vve Imbault, Lang, Le Tendre, Lods, Laroque, Michelet, Meyer, Maillot, Nething, Peysson, Pruche, Rougy, Repiquet, F. Surleau, Mile J. Surleau, J. Schmidt, Vincent gare, de Verteuil.

Le Trésorier, EVELIE.

Journal officiel de Nouvelle-Calédonie du 9 novembre 1918. Comme en Europe, pendant toute la durée du conflit, l'ouvroir et l'œuvre de charité restent les hauts lieux de l'activité féminine où se fabriquent tricot, charpie, colis. chagrin devant la mort au champ d'honneur de tant de leurs camarades de classe, leurs frères, leurs cousins. Elles n'imaginaient pas qu'ils partaient pour quatre ans ou pour toujours. Et elles étaient conscientes que le seul câble les reliant à l'Europe ne serait pas suffisant pour donner des nouvelles. L'angoisse les a saisies aussi depuis le début de la guerre quand le gouverneur a édicté les dispositions à prendre en cas d'attaque par les navires allemands que l'on crovait dans le Pacifique : l'un d'eux avait bombardé Papeete en septembre 1914! Les restrictions ne pèsent pas trop car les relations maritimes avec l'Australie ne sont pas rompues, on peut donc continuer à acheter des dentelles et de ces tissus anglais fleuris aux coloris si gais lorsque les movens le permettent car l'inflation a fait exploser les prix d'année en année. Certaines Asiatiques, Indonésiennes ou Indochinoises, vont connaître un sort qui va peser sur leur destin. En effet, à l'issue de leur contrat, il n'y a pas de navire pour les rapatrier dans leur pays, aussi, beaucoup d'entre elles, mariées avec un compatriote, vont pouvoir utiliser l'argent épargné de leur pécule pour acheter une petite propriété agricole laissée vacante par le départ de l'épouse du propriétaire ou le décès de celui-ci, particulièrement dans la région du centre de la côte ouest.

L'insurrection canaque

Toutefois, c'est sans doute dans la communauté mélanésienne que la détresse va être la plus grande. Sur 8 700 hommes adultes, 13 % âgés de 18 à 35 ans sont partis à la guerre ; 319 ne reviendront pas ⁴. Certains ont triché avec leur âge, comme Emmanuel, le fils du chef de Tiwaka, à peine âgé de plus de quinze ans. L'allocation accordée aux femmes et aux enfants des tirailleurs comme à ceux des soldats du contingent est souvent difficile à obtenir, et, en tribu, parfois conservée par le grand







Coll. MDVN

chef qui a contribué à l'engagement des volontaires. Lorsque la révolte éclate en avril 1917, dans un premier temps, les femmes restent à la tribu, mais bien vite elles sont inquiétées et rejoignent les dissidents qu'elles suivent dans leur errance pendant six à huit mois avec les enfants, les provisions quand il y en a, les marmites, le bois, le fardeau de tout ce qui se trouvait dans la case au moment de la fuite. L'hiver 1917 est particulièrement froid et pluvieux, les décès des femmes comme la grandmère de Jean-Marie Tiibaou, et des enfants n'ont pas été dénombrés. Lorsqu'elles sont prises, après leur arrestation, elles sont d'abord gardées à la mission catholique ou protestante, puis envoyées à la prison civile de Nouméa où sévit une épidémie de béri-béri. Mais elles sont bien vite réclamées par les auxiliaires mélanésiens qui ont contribué à la répression de la révolte. Elles partent ainsi à Houaïlou ou Bourail avec leurs enfants. Les conditions de vie, parfois convenables, sont le plus souvent difficiles : elles sont des prises de guerre et sont obligées de se soumettre au bon vouloir de leurs vainqueurs, ce qui n'ira pas sans graves problèmes lorsqu'à l'issue du procès, ces femmes seront rendues à leur tribu d'origine ou à leurs maris libérés.

Toutes les femmes de Nouvelle-Calédonie ont donc en commun l'angoisse et la souf-france causées par un événement historique exceptionnel, le malaise de l'infidélité et de l'absence, la profonde misère de beaucoup, le moral rongé par les rumeurs de toutes origines ; et enfin pour beaucoup la perte d'un être cher ou le retour de l'homme handicapé va obérer l'avenir du couple, de la propriété, de l'éducation des enfants.

Notes:

1 Le Bulletin du Commerce, 31 octobre 1914.

2 CAOM, dépêche du 22 décembre 1920, télégramme 430, départ Nouméa.
3 Autre Isabelle, Expériences coloniales - La Nouvelle-Calédonie (1853-1920),
Belin Paris 1995

4 CAOM, dépêche du 22 décembre 1920, télégramme 430, départ Nouméa.



LE BULLETIN DU COMMERCE

J'AVAIS UNE MARRAINE

CHANSON DE ROUTE,

(Air : Malbrough s'en va en guerre)

LE POILU

J'avais une marraine...

LE CHŒUR.

Nom de D..., mon cochon, t'as de la veine.

LE POILU,

J'avais une marraine

Que mon cœur adorait. Point ne la connaissait ;

Mais qu'est-c' qu'ell'm'écrivait!!!

....(*Gaiement, en miraudant*). Des lettres si pressantes...

LE CHŒUR

Nom de D..., mon salaud, tu te vantes.

LE POILU,

Et tell'ment éloquentes

Que j'm'étais persuadé Qu'avec une tell'beauté

On d'vait pas s'embêter.

....(Soupirant, vivement).

Là d'sus ma tête se monte,

LE CHŒUR.

Nom de D..., cochon! Tu n'as pas honte?

LE POILU

Et d'un'démarche prompte

J'cours auprès du colon

Qui m'donne un'permission ; J'saute à Paris d'un bond.

....(Eperdument)

J'arrive l'œil plein de flammes.

LE CHŒUR

Attention, mon salaud, y a des dames!

LE POILU

D'avanc'mon cœur se pame ;

Je sonne éperdument.

On vient ouvrir viv'ment:

C'est l'instant, c'est l'moment!

....(Tristement)

Hélas! cette marraine...

LE CHŒUR

Que son cœur, que son cœur a de peine!

LE POILU.

C'était un'vieill'baleine

Oui pesait certain'ment

Au moins dans les cents...

Ell'm'dit en minaudant :

....(En minaudant)

Beau page! Mon beau page!

LE CHŒUR.

C'est flateur pour un homm'de ton âge. LE PIOLU. La fatigu'du voyage

Doit vous briser les os.

Entre, mon p'tit coco. Te r'eposer su'le dos...

....(Aparté, désapointé).

Je m'dis : « L'diable l'emporte...

LE CHŒUR

C'est bien fait pour un cochon d'ta sorte...

LE POILU.

Elle a r'fermé la porte,

Ça y est ; j'suis foutu.

Une idé'm'est venu'.

....(Malin et triomphant).

....Je lui dis, d'un'voix forte : LE CHŒUR

Dépêch'toi, l'émotion nous transporte!

....LE POILU (larmoyant).

Aux nouvell's que j'apporte

Vos beaux yeux vont pleurer:

Celui que vous espèrez

Est mort et enterré!

....(Méprisant).

Je n'suis qu'son mandataire.

LE CHŒUR.

Ben, vrai c'qu'elle a dû faire un'téterre!

LE POILU.

Mais faut qu'je m'fass'la paire,

Ordre du colonel.

Voilà qu'l'heur'de l'appel

Sonne à la tour Eiffel

(Vite et content).

J'ai filé vent arrière...

LE CHŒUR

Ça, mon vieux, c'est un lapin d'première.

LE POILU.

Pendant qu'la vieill'rombière

M'criait, l'air affolé

Si vous vous en allez

Qu'est — c'qui va m'consoler

....(Dédaigneux).

Chez cett'gueul'de macaque...

LE CHŒUR

Qu'ça t'apprenn', mon vieux, à fair'le Jacques!

.....LE POILU.

Je reviendrai-z-à Pâques

Ou à la Trinité.

LE CHŒUR. (final)

Il a fort bien chanté,

Buvons à sa santé?

Dominique Bonnaud. *Le Rire.*



LA FEMME AU XIXE SIÈCLE
RECHERCHE
FEMMES
DÉSESPÉRÉMENT...

La femme au tournant du siècle...

Colonisons mesdames!

La femme au XX^e siècle

LES DEBUTS DE LA RECONNAISSANCE...

La femme et la société

Créatrice de vie et savoir



aju menerik kan Am Antaria M	pgp-upilqus Phabcales week-sulet-surep				
Made Profession Control of Contro	PALMES ACADEMIQUES				
-	Proposition de commission sought pil ?				
	para va judina di l'attivitati di l'Armidati di ———————————————————————————————————				
	N. minusilikas. principi. 'energ Siking'inia Main sempla				
-	Detroite & princes _ 22 Pérson 1847 Authite (Terme)				
	Buckering merings and the property of the prop				
	armen halmann angamen Valenta Demony (1943				
	# 77				
	метан на на любилойот «				
	Bedage, Tanga Benguine a modil line of his gradia describes at maliante de Continuent dell'Abrita, un compi en la persona à abrita, per accomplissers de principal "Color," della color dell'Abrita de podre continuent enternale, les bibliographs approximants. L'				
	phantagraph, peur l'erre nelle plateire, le pée d'argent des alle grégorie. Le grégon, ches du méremation peur l'est veu.				
	An elder Bes Arbitals, per L'ant relientés Milles Barres, gardest une professe ressent manor de sin milliples atlest, per mar 74 Mill Mills resonative, à mai leur, le désap-				
	de <u>estés symillement et montes forme en pellistications, en en</u> Teng, pa grapernament de la République, la distinction busé				
	19-year poor typeddid je la propose ist tels inchesent.				
	The second secon				
In different					

89



Les femmes dans l'entre-deux-guerres

à Nouméa

La période des vingt années qui séparent la Première Guerre mondiale de la Seconde, demeure déterminante dans l'histoire du XX^e siècle et explique l'époque actuelle.

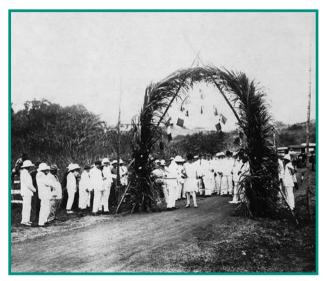
Après les difficultés de la guerre de 14-18 et la crise économique de 1929, le monde tente d'échapper à la misère grâce aux distractions. De nouveaux moyens de communication apparaissent. On parle des *années folles*.

C'est pourtant une époque difficile, même en Nouvelle-Calédonie. Le gouverneur Guyon entreprend une dernière tentative de colonisation agricole avec les plantations de coton dans la région de Gouaro en faisant venir les *Nordistes*; l'opération échoue faute de moyens. Quant aux grands travaux pour développer le réseau routier et les infrastructures portuaires, ils sont freinés par de nombreuses crises. La vie est dure pour la population : misère, manque de protection sociale, chômage... Une nouvelle politique indigène est cependant mise en place. Ainsi en 1935, les Mélanésiens sont enfin dotés d'un état civil.

Une bouffée d'air embellit le quotidien avec les premiers congés payés de 1936. Pour les femmes, c'est un début d'émancipation par la mode vestimentaire ou la pratique de sports réservés autrefois exclusivement aux hommes.



L'entre-deux-guerres : l'époque se veut insouciante. Mais les normes traditionnelles restent vivaces et stéréotypées de la « prêtresse du foyer » ou de « l'ange de la maison ». Sous l'emprise du père puis du mari, la femme refoule ses désirs. Cependant sa conscientisation politique s'intensifie et mènera au droit de vote de l'aprèsguerre.



Mademoiselle Guyon inaugurant une route, coll. ATNC.

Une pénurie de femmes

Lors du recensement du 1^{er} juillet 1921, la population totale de la Nouvelle-Calédonie s'élève à 47 505 habitants et celle de Nouméa, qui est l'agglomération la plus importante, compte 9 336 personnes. Les femmes sont classées en plusieurs catégories : on compte 1 871 femmes dites éléments libres, nées en France ou en Nouvelle-Calédonie, ou étrangères. On distingue 170 femmes venues en immigration réglementée, telles les Tonkinoises, les Indiennes, les Javanaises et les Néo-Hébridaises. On dénombre 191 femmes mélanésiennes dites indigènes.

Ce qui donne en 1921, 2 334 femmes pour 7 002 hommes dans la capitale. Le nombre des femmes reste largement inférieur à celui des hommes

Les femmes *immigrées*, selon l'appellation de l'époque, regroupent principalement des Asiatiques qui viennent travailler sur le territoire sous contrat. Quelques-unes sont des résidentes libres. C'est durant l'entre-deux-guerres que la Nouvelle-Calédonie accueille de plus en plus de travailleurs asiatiques : Tonkinois, Javanais... pour travailler principalement dans les mines. Souvent les femmes servent de nourrices aux enfants des familles aisées de la capitale. De nombreux Néo-Hébridais sont venus en Nouvelle-Calédonie, parfois accompagnés de leur femme, pour travailler principalement dans l'agriculture.

Le recensement de la population au 1^{er} juillet 1936 présente des différences notables par rapport à celui de 1921 : 2 627 éléments libres, 558 immigrées réglementées et 194 indigènes.

Les Françaises nées dans la colonie sont de plus en plus nombreuses. La population totale de Nouméa s'élève en 1936 à 11 108 habitants.

La vie quotidienne des femmes dans les années 20-30

La Nouméenne de l'entre-deux-guerres est avant tout une mère de famille, en général nombreuse. Mais il convient de faire une distinction entre la femme d'origine européenne et les autres femmes. Celle-là consacre la plus grande partie de son temps aux tâches ménagères et aux enfants. Quelques rares femmes ayant acquis davantage de connaissances peuvent exercer un métier : institutrice, secrétaire... L'administration ouvre ses portes aux femmes. Les Asiatiques comme les femmes indigènes sont employées pour les travaux



Personnel de chez Ballande en 1935, coll. Déméné.

domestiques ou les travaux agricoles. Elles ne peuvent pas occuper de fonctions plus importantes. Leurs conditions de vie sont très difficiles.

Vers un nouveau mode de vie

Les femmes mélanésiennes continuent à porter la robe mission qui fut introduite par les religieux. Les femmes asiatiques portent toujours leurs larges pantalons noirs, leurs tuniques et leurs chapeaux coniques, selon les codifications des règlements des engagées. Quant aux Nouméennes, elles suivent la mode vestimentaire qui se développe en Europe. Mais toutes les femmes n'ont pas accès à cette mode. Seule l'Européenne adopte par exemple la mode charleston : robe courte et bras nus ce qui fait d'ailleurs scandale. Les femmes cherchent ainsi à se divertir pour oublier les années difficiles de la Première Guerre mondiale. Les Nouméennes fréquentent peu à peu les grands











Retour de chasse, coll. ATP.

magasins de la capitale qui ont été ouverts dans les années trente sous l'influence du gouverneur Guyon. C'est ainsi qu'elles découvrent de nouvelles tenues vestimentaires chez *Paris-Mode*.

Le dimanche demeure le jour de loisirs par excellence. C'est l'occasion pour les élégantes de montrer leurs tenues en particulier à l'hippodrome de Magenta pour les courses de chevaux, à l'Anse-Vata pour les régates, dans les rues de Nouméa pour les premières courses de bicyclettes.

Les distractions des Nouméennes sont variées. La sortie à la plage de l'Anse-Vata constitue l'un des loisirs les plus prisés.

Mais les femmes pratiquent également de plus en plus d'activités sportives. Le Tennis-Club du Mont Coffyn compte des licenciées féminines qui évoluent sur les courts en longues jupes de toile. En 1928 sont créées les deux premières équipes féminines de basket. La tenue de sport reste stricte : pantalon noir surmonté d'une robe. La natation reste l'un des sports les plus pratiqués par les femmes qui se retrouvent au bain militaire.

Par ailleurs, elles s'adonnent à la lecture en fréquentant la librairie Edouard Pentecost. Les activités culturelles sont nombreuses et se déroulent dans deux lieux : le Central Ciné Théâtre, actuel Rex, qui projette les premiers films parlants et le Grand Théâtre Ménard. Toutes les musiques qui fascinent l'Europe arrivent progressivement sur l'île : jazz, charleston, tango.

Les femmes dans l'entre-deux-guerres, malgré les difficultés quotidiennes, tentent d'égayer leur vie. Elles profitent des loisirs qui leur sont autorisés en fonction de leur condition et adoptent les mêmes modes qu'en Europe avec un petit décalage.

Cela reste le privilège des Nouméennes car les femmes de la brousse ont une vie plus difficile et beaucoup moins de distractions.



A l'Anse Vata, coll. Terrier.



Aux courses de Magenta en 1931, coll. MDVN.



93

Calédoniennes

pendant la période

américaine

Affirmer que la présence des alliés en Nouvelle-Calédonie entre 1941 et 1946 a constitué un bouleversement sans précédent pour la colonie n'est pas d'une grande nouveauté : c'est un fait dit, écrit, analysé par les historiens et qui n'est plus à démontrer.

À un degré ou à un autre, toute la population du territoire a été concernée, mais nous ne parlerons ici que de la population de Nouméa, et sous un angle encore plus spécifique : celui des femmes. Il est impossible de réduire à une figure-type la diversité de la population féminine de la ville, à cette époque comme à toute autre.

En ce début d'année 1942, la Nouvelle-Calédonie est un petit îlot de présence française dans le Pacifique Sud. Sa situation géographique la rend susceptible de constituer une excellente base arrière dans la guerre qui fait rage entre Américains et Japonais depuis l'attaque aérienne de Pearl Harbour le 11 décembre 1941. À ce titre, elle est extrêmement menacée.

Les Japonais progressent partout dans le Pacifique. La population calédonienne est consciente du *péril jaune* : ne le serait-elle pas que les comptes rendus faits par la radio aus-



La deuxième guerre mondiale provoque l'explosion d'un nouveau monde.

Pour la Nouvelle-Calédonie, cela se concrétise par de grands changements : généralisation de la citoyenneté française, abolition du ghetto juridique, liberté de résidence pour les travailleurs sous-contrat, accès des femmes au droit politique...



Les nurses, photo U.S Army extraite de 1942-1945. Les Américains en Nouvelle-Calédonie, Editions du Santal-Nouméa.

tralienne des massacres commis par l'occupant suffiraient à entretenir un fort sentiment d'insécurité...

En ce début d'année, 287 volontaires calédoniens (Européens et Mélanésiens) se sont déjà engagés aux côtés de leurs frères polynésiens ou néo-hébridais pour former le Premier Bataillon du Pacifique, ou dans les Forces Navales Françaises Libres, partis se battre en Afrique du Nord et sur les océans. Certes, l'Australie a dépêché un petit contingent de soldats sur le territoire. Bien sûr, 2 000 à 2 500 hommes se sont engagés dans la Milice Civique du capitaine Dubois et se tiennent prêts à faire face à toute attaque extérieure... Néanmoins, c'est avec un grand soulagement que la popu-



Installation des Women's Army Auxiliary Corps à Nouméa, coll. Estival.

lation accueille les Américains qui prennent pied chez nous pour la première fois le 12 mars 1942. Un grand soulagement... mais aussi une certaine méfiance : l'allié doit encore faire la preuve de sa capacité à bien s'entendre avec la population de l'île... et ce sont tout de même près de 18 000 hommes qui débarquent à Nouméa à une époque où la ville n'en compte guère plus de 12 000!

Cependant, la fraternisation est rapide malgré le barrage de la langue. Elle est plus facile pour les hommes que métier et loisirs amènent au contact des troupes alliées, mais les Calédoniennes sympathisent aussi avec les alliés grâce à leurs frères ou maris tout d'abord, qui ramènent le soir à la maison officiers et soldats rencontrés dans la journée. Un bon nombre d'entre elles sont amenées dans la vie de tous les jours, par le biais d'un poste occupé ou d'un emploi exercé, à fréquenter les Américains. Certaines travaillent pour eux, car hormis les 113 nurses arrivées avec la Poppy

Force (renforcées l'année suivante par un contingent de 180 autres infirmières), et malgré la présence des auxiliaires volontaires de l'armée américaine (Women's Army Auxiliary Corps), il reste des postes à pourvoir pour servir les forces armées : poste de vendeuse par exemple, au PX (Post Exchange) Ménard à l'Anse-Vata, qui propose aux soldats et aux nurses des articles de fantaisie, des sucreries... ou bien encore secrétaire d'un officier américain pour celle qui pratique la langue de Shakespeare... On réclame même, dans la France australe du 17 novembre 1942, « une très bonne cuisinière européenne, pour faire la cuisine chez un général américain, pour lui et trois ou quatre membres de son état-major... » Le salaire est très bon et il faut s'adresser à l'aide de camp du général-commandant, hôtel du Pacifique, nous précise-t-on encore...

Hormis ces postes fournis par l'armée américaine, d'autres emplois se créent pour faire face aux besoins de cette armée qui a investi la ville : le Jus de Fruit du Soldat et le Sandwich du Soldat, rue Georges Clemenceau, proposent aux alliés boissons et petite restauration et ceci, nous apprend un article de La France australe datée du 26 septembre 1942, avec «... un accueil affectueux et toujours souriant qui leur est réservé... » Bien plus que des débits de sandwichs et de boissons, ces deux organismes sont aussi des œuvres de charité. Madame Bourgeau, épouse du Secrétaire Général, est d'ailleurs la présidente du Comité de direction du Sandwich du Soldat, et les bénéfices sont largement distribués à différentes bonnes œuvres de la colonie : toujours en septembre 1942, La France australe nous apprend que 26 000 francs ont été distribués par cette organisation au profit des aliénés de Nouville. De plus, ces deux organismes assurent la subsistance du Foyer du Soldat. Il n'est pas question, ouvertement tout au moins, de s'enrichir par le commerce avec les alliés... Et pourtant,







certains ont su profiter de la présence des Américains pour fonder de grandes fortunes : par le biais de la coopération (ceux qui travaillaient avec ou pour les Américains avaient de bons salaires) ou bien encore par le marché noir inévitable et portant avant tout sur l'alcool de mauvaise qualité vendu aux soldats... Enrichissement personnel certes, mais aussi enrichissement général de la colonie par le développement de diverses infrastructures : routes, aérodromes, engins (pelleteuses, bulldozers...) sont en effet des apports américains.

Lorsque l'on demande aux femmes qui ont vécu cette période de nous apporter leur témoignage quant à leur vie, une phrase revient régulièrement : « On était beaucoup plus libres...» que pendant la période précédente. Libres de travailler, surtout pour celles qui devaient assurer leur subsistance et celle de leurs enfants lorsque l'époux était parti se battre, ou simplement aider leur famille car il ne faut pas oublier que pour la population calédonienne, la guerre voulait avant tout dire rationnement et restriction, même si elle bénéficiait dans une assez grande mesure de largesses des amis américains : vêtements, alimentation... Il v avait tout de même une économie à deux vitesses dans la colonie, situation contre laquelle le gouvernement s'est d'ailleurs élevé, arguant que l'afflux de monnaie américaine provoquait une inflation que les petits ménages ne pouvaient suivre.

Plus libres de s'amuser ensuite, en participant notamment aux bals et galas de la *Red Cross* qui avait ouvert un grand centre de distractions en pleine ville : chaque arrivée de bateau allié, chaque fête carillonnée était le prétexte à réjouissances... Tout près se situait le *Triangle Garden* : seul lieu où les alliés pouvaient consommer de l'alcool légalement (en l'occurrence, de la bière d'où son surnom de

beer garden), le *Triangle Garden* accueillait également des matchs de boxe et de catch, bien sûr plus spécifiquement réservés aux hommes.

Sur le chapitre de la liberté, on pourrait conclure tout simplement en rappelant que la cohabitation avec les troupes américaines a aussi signifié l'apparition de l'american way of life, tout de décontraction, dans une société jusqu'alors extrêmement conformiste.

Il y avait peu de contacts entre soldats français et troupes américaines. En fait, les contacts avaient plutôt lieu entre familles et officiers, entre jeunes filles et femmes, toujours chaperonnées et GI's ou officiers... Les GI's étaient volontiers accueillis dans les foyers calédoniens et semblaient apprécier eux-mêmes de retrouver par ce biais un semblant de vie de famille : dans le numéro de *La France australe* daté du 1^{er} décembre 1942, une petite annonce nous signale que trois officiers de marine américains recherchent « logement et un ou plusieurs repas journellement dans une famille française à Nouméa... »

Accueillir un ou plusieurs militaires américains dans le cercle familial était un geste dicté par la reconnaissance, mais ce n'était pas vécu comme un devoir : les troupes américaines, obéissant en cela aux ordres qui leur étaient donnés, ont fait leur maximum pour que les relations avec les civils calédoniens se passent au mieux... « Gentils », « toujours prêts à rendre service », voilà comment étaient perçus les GI's dans leur ensemble. Quant aux jeunes filles et jeunes femmes de la bonne société calédonienne, elles étaient réellement privilégiées : vers 17-18 heures, les militaires américains venaient les chercher à leur domicile avec un chaperon pour les emmener en voiture aux fêtes qui étaient données, puis ils les raccompagnaient à l'issue de celles-ci vers 22 heures. Aucune jalousie de la part des soldats et marins français, car les jeunes filles participaient de façon analogue aux bals donnés par la Marine





Coll. Varin.

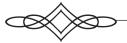
et par l'Armée Française... Elles étaient donc seules à *frayer* avec les deux mondes! Les Américains étaient très corrects: dans le petit manuel qui était remis au GI's à son arrivée dans la colonie, il lui était bien recommandé de *respecter la tranquillité des femmes »...* Bien sûr, certains essayaient bien de serrer les *grandes filles* d'un peu plus près, mais les choses n'allaient jamais plus loin, et ce d'autant plus que les M.P. ne badinaient pas avec la discipline: les soldats étaient très *tenus*, l'ordre régnait en Nouvelle-Calédonie durant la guerre.

Immanquablement, une *maison rose* locale a fait son apparition en 1943... Cette maison, située rue Paul Bert à la deuxième vallée du Tir, et dont les pensionnaires étaient des

femmes calédoniennes, était connue, et d'autant plus acceptée par la population féminine locale que l'accès en était réservé aux troupes alliées...

Il est passablement difficile par contre d'évaluer l'importance de la prostitution diffuse entre la population domestique employée dans les familles nouméennes et les alliés : elle relève d'ailleurs plus de la *bonne fortune* provoquée par quelques cadeaux que d'une prostitution organisée... Elle se laisse deviner à travers des anecdotes encore racontées de nos jours, mais n'a laissé que peu de traces dans l'histoire officielle de cette période.

En mars 1944, les campagnes alliées dans le Pacifique Sud prennent fin. Désormais trop







Mariage d'un GI's avec une Calédonienne..., photo U.S Army extraite de 1942-1945. Les Américains en Nouvelle-Calédonie, Editions du Santal-Nouméa.

éloignée du théâtre des opérations pour servir de base arrière, la Nouvelle-Calédonie voit partir peu à peu les forces alliées jusqu'en février 1946, date du retrait définitif.

Les Américains laissent derrière eux une colonie équipée en routes, en aérodromes, en châteaux d'eau, en matériel divers... Ils ont réalisé en deux à trois ans et en temps de guerre ce que presque un siècle de présence française n'avait pas réussi à faire...

Des liens très forts s'étaient noués entre certaines jeunes filles et des GI's durant leur présence dans la colonie. Ces liens, concrétisés par des mariages (déconseillés avant 1944 par l'épiscopat calédonien comme par les autorités américaines) ont abouti à leur expatriation vers le sol américain... Mais ces mariages furent

peu nombreux si on les rapporte au nombre de GI's sur le territoire durant ces quelques années et au nombre de jeunes filles à marier présentes dans la colonie.

Au-delà des vestiges matériels de cette période, il nous reste avant tout la nostalgie de l'âge d'or qu'a représenté la *période américaine* du territoire.



La préparation du pudding de Noël, coll. privée.







FEMME

militante

Communique par la Présidente du groupement des femmes françaises de Nouvelle-Calédonie.

La Française mettra tout en œuvre pour assurer et maintenir la paix.

Les événements se précipitent. Les troupes alliées victorieuses font présager la fin de la guerre. Les hommes d'Etat et les intellectuels de tous les pays tournent déjà leurs pensées vers le monde nouveau qui verra luire la paix universelle.

Dans ce monde nouveau, la femme est appelée à jouer un rôle important, beaucoup plus important que par le passé. En France, par exemple, pays du Code Napoléon et des droits restreints pour les femmes, un immense pas en avant est à faire.

La Française a combattu à côté des hommes. Elle a été en péril. Elle a eu sa part des douleurs et des sacrifices. Rien de plus juste qu'elle ait aussi sa part dans la société de l'avenir.

On demanda récemment au général de Gaulle, chef du gouvernement provisoire de la République française, quel rôle la Française serait appelée à tenir. Le Général n'hésita pas un instant et sa réponse ne fut pas ambiguë. « Les femmes de France doivent, plus que par le passé, prendre une large part aux affaires du pays. Elles doivent voter et devenir éligibles à divers postes. La France a besoin d'elles ».

Déjà le gouvernement provisoire a accordé aux femmes le droit de vote. Deux femmes siègent à l'Assemblée consultative d'Alger.

Un grand courant s'établit dans tous les pays en faveur des femmes. Elles se sont montrées à la hauteur des plus dures tâches. La guerre ne les a pas écrasées mais retrempées. Elles paraissent douées d'un meilleur équilibre et d'une indestructible force morale. La guerre leur a enseigné plusieurs choses : le dévouement à la patrie et l'honneur de l'envahisseur.

Jamais elles n'ont apprécié autant la valeur de la paix et de la possession tranquille du sol natal. Elles sont résolues à mettre tout en œuvre pour asseoir la paix sur des bases solides et durables. Elles veulent avoir leur place aux tables de conférences et partout où se préparent les plans pour un univers meilleur. Elles tiennent à dire leur mot pour empêcher à jamais le retour du fléau guerrier.

Madame Collard. Extrait de *la France australe* du 25 novembre 1945.



Madame Collard, coll. Collard-Sako.

Jeanne Tunica y Casas

1894-1972



Jeanne Tunica, coll. Félix Arsapin.

Jeanne Tunica y Casas est la première femme qui ait joué un rôle important, quoique bref, dans la vie politique calédonienne. Son activité politique commence avec le ralliement de la Nouvelle-Calédonie à la France Libre, le 19 septembre 1940. Avec Florindo Paladini et Antoine Martinetti, elle crée le 30 août 1941 l'Association des Amis de l'URSS. Dans les mêmes années et jusqu'en 1946, Jeanne Tunica y Casas multiplie dans la presse les articles, les tribunes libres et les pétitions en faveur des droits de la femme (création de crèche et droit de vote) et de l'égalité entre les ethnies composant la population calédonienne.

Jeanne Juliette Bernard, connue en Nouvelle-Calédonie sous le nom de Madame Tunica, est née le 30 décembre 1894 à Graissessac (département de l'Hérault). Elle arrive en Nouvelle-Calédonie le 22 janvier 1930 avec son futur époux Francisco Tunica y Casas, ingénieur mécanicien de nationalité espagnole, et séjourne à Nouméa jusqu'au 21 août 1946.

Le 15 janvier 1946, avec Florindo Paladini, elle crée le Parti communiste de Nouvelle-Calédonie. Elle quitte la Nouvelle-Calédonie le 21 août 1946 après qu'un attentat à la dynamite eut détruit une partie de sa maison.

Après le décès de son mari à Luganville, au Vanuatu, le 21 mai 1965, elle est admise, le 2 avril 1967, à Nouméa chez les Petites Sœurs des Pauvres. Elle meurt le 24 février 1972 à l'hospice de Nouville. Son corps repose aujourd'hui dans la fosse communale du cimetière municipal de Nouméa.

101



FEMME,

aux urnes!

Femmes de Calédonie

Je n'ai aucune prétention, pas même celle de vouloir vous convaincre, mais si je vous adresse ce simple message, c'est que je suis certaine de trouver une alliée chez l'épouse, la compagne, la mère, et même chez la jeune fille qui va bientôt débuter dans son rôle de femme.

Je voudrais vous faire comprendre que voter est un devoir que l'on ne doit pas accomplir à la légère. Vos votes peuvent changer totalement l'orientation sociale, politique, économique de votre pays.

Trop d'hommes proclament et font accepter par leur femme l'argument stupide qui veut que : « La femme gardienne du foyer » doit se confiner dans des soins domestiques, sans qu'il lui soit permis de s'intéresser aux affaires publiques.

Si une pareille tâche a sa grandeur, il n'en est pas moins vrai que la ménagère a de tout temps été la femme la plus sacrifiée.

Pour elle tous les soucis, soucis d'élever dignement ses enfants, soucis de les veiller, de les soigner lorsqu'il sont malades, soucis pour la santé du mari, soucis d'habiller et de nourrir chaque jour son monde souvent avec de maigres ressources.

Usée bien avant l'âge aux soins ménagers, n'ayant ni garderies, ni crèches pour mettre ses tout petits en garde dans la journée, elle doit peiner tout le jour, sans pouvoir entreprendre un travail rémunérateur lui permettant d'accroître le gain du mari.

Bien souvent, trop souvent dénuement complet si l'époux vient à manquer.

La femme qui donne la vie, qui soigne, qui souffre et cependant console, doit avoir droit de regard sur tout ce qui concerne l'organisation de son pays.

Il faut qu'elle ait son mot à dire, bien des problèmes ne sont pas de la compétence des hommes : l'enfance, les soins à donner aux vieillards, et toutes les questions se rapportant à la vie féminine. Elle doit pouvoir discuter et affirmer ses droits.

Les lois ont été faites par les hommes et pour les hommes.

Sans vouloir parler des drames navrants auxquels nous assistons tous les jours : divorces, abandons de famille, filles trompées délaissées, veuves dépouillées et volées etc. etc. vous pouvez toucher du doigt certaines anomalies qui doivent disparaître à tout jamais.

Pourquoi dans l'Administration ou dans les maisons de commerce, la femme est-elle moins payée que l'homme ? même si elle accomplit aussi bien, sinon mieux son travail ?

Pourquoi la ménagère qui a élevé une nombreuse famille, qui est usée par les maternités et les soins domestiques n'a-t-elle pas le droit à une retraite au même titre que les fonctionnaires ? À seule fin de mettre un terme à la lutte des classes.

Et quand une malheureuse sans mari ou sans compagnon doit élever des enfants, elle doit se débrouiller et se contenter de l'infime secours (4 800 francs par an pour 6 gosses).

Or, vous femmes qui donnez la vie, vous femmes qui pleurez plus souvent que vous ne riez, le Gouvernement vous doit tout. Il ne faut plus qu'à l'avenir les femmes malheureuses et sans aide aillent s'humilier à solliciter des secours qu'on ne leur accorde qu'après des enquêtes humiliantes sur leur vie privée.

... Il faut que la fille mère soit fière de son ou de ses enfants, il faut qu'elle puisse élever dignement ses petits sans aller s'abaisser à un « bonhomme » qui, parce qu'il possède un grade ou des titres, la regardera du haut de sa supposée grandeur.

Pour faire cesser ces injustices, pour être les égales de nos compagnons et de nos maris, sans pour cela prétendre leur être supérieures, il faut que nous votions. Bien que manquant souvent de connaissances dans le domaine politique, vous devez être fermes et décidées à faire respecter vos droits avec plus de ténacité que les hommes.

Nous sommes à un tournant de l'Histoire décisif pour les Françaises, ce sont elles qui doivent faire changer une politique vétuste et trop souvent dirigée par des hommes incapables et corrompus.

103

Dans les malheurs de la Patrie, les femmes n'étaient pas responsables puisqu'elles n'étaient pas électrices. Pour éviter pareille catastrophe, il faut que vous sachiez voter. Pas de votes de complaisance, plus de votes pour des incapables qui, après avoir renié sans honte un parti politique se parent cependant de l'étiquette de ce même parti pour satisfaire à de bas intérêts, à leurs ambitions personnelles. Plus de votes pour des nullités qui, non seulement sont incapables de diriger leurs propres affaires, mais veulent faire croire qu'ils sont aptes à défendre des communautés entière!!

Tous les jours nous entendons des hommes dire : « Ah ! si j'avais écouté ma femme... » Ce simple aveu en dit long !

La sobriété de la femme est un sûr garant qu'elle votera en connaissance de cause. Les hommes n'ont pas toujours recherché la valeur individuelle de leurs représentants, le résultat en a été déplorable. Gardons-nous de pareilles erreurs. Des candidats vont se présenter à vos suffrages puisqu'aucune femme fille de ce pays n'est candidate, votez toutes pour un candidat féministe, pour celui qui a déjà et depuis des décades défendu les malheureuses de ce pays, votez pour celui dont l'attachement au pays est certain.

Les élections à la constituante sont une affaire grave car non seulement le sort de la Calédonie en dépendra, mais aussi le sort de la Nation française tout entière.

Votez donc pour un représentant au passé politique sans tâche, ne votez pas pour des néophytes qui ne peuvent avoir encore ni l'expérience, ni les connaissances nécessaires.

Votez afin que soient sauvegardés les intérêts politiques, économiques et sociaux du peuple calédonien, du vrai, de celui qui souffre, de celui qui travaille, de celui à qui on promet tout et auquel on ne donne rien!

Votez pour celui qui défendra les droits sacrés de la Femme, pour celui qui défendra l'enfance malheureuse, la vieillesse délaissée.

Le jour où nous nous immiscerons dans les affaires politiques, ici plus qu'ailleurs, nous nous retrouverons en face de despotes adversaires, en face de ceux qui, attachés aux routines anciennes, aux préjugés poussiéreux, aux conventions stupides, nous contestent le droit de revendiquer ce qui nous est dû, le droit même de nous défendre.

Ces adversaires deviennent bien vite nos ennemis, nous l'avons du reste bien vu aux élections, où je fus abondamment abreuvée de tracts stupides, lâches et infâmes, où les écrits n'avaient rien à voir avec la politique. Ces tracts furent écrits et distribués par des hommes et non des moindres. Il est vrai qu'étant d'un âge canonique, sans respect pour mes cheveux blancs, je ne pouvais prétendre ni à la politesse, ni à la courtoisie de ces Messieurs!

Ne tombons donc pas dans ces erreurs regrettables et ridicules où trop souvent tombent nos compagnons, gardons notre dignité de femme, afin de leur prouver que nous savons discuter non pas de la vie privée d'un tel et d'une telle, mais sur le plan des idées.

Montrons que nous savons lutter avec honnêteté et propreté, notre devoir à toutes est de voter pour Paladini qui, depuis 40 ans, malgré les calomnies, les moqueries, et les persécutions, poursuit la tâche ingrate qui lui incombe, celle de défendre sans défaillance le sort de tous les malheureux du pays, nouméens ou broussards.

Jeanne Tunica y Casas Vice-présidente du groupement féminin de Nouvelle-Calédonie

22 septembre 1945.

Bulletin du commerce de Nouvelle-Calédonie et des Nouvelles-Hébrides, 30 octobre 1945.

Le vote des femmes est acquis en France en août 1944. En conséquense, au scrutin de janvier 1945 des Calédoniennes d'origine européenne peuvent se présenter comme candidat. Ce que fit Jeanne Tunica. Pourtant le décret qui promulgue le droit de vote aux françaises de Nouvelle-Calédonie et dépendances s'établit en avril 1945. Le recensement pour dresser les listes est effectif à dater de juin 1945. Aussi les femmes ne purent voter qu'aux élections de juin 1946. Les Mélanésiens et Mélanésiennes obtiennent le droit de vote par étage entre 1945 et 1957.





Créatrice de vie et de savoir

eunes Calédoniennes, vous qui êtes l'avenir et l'espoir du pays, l'espace s'ouvre devant vous, grand et magnifique et tout s'illumine et s'enchante à vos yeux sous le grand soleil. Vous partez, j'en suis sûr, éprises d'idéal, désireuses d'affirmer par des actes les bons préceptes qui vous ont été inculqués dans cette école. [...] En partant, n'oubliez pas vos dévouées maîtresses qui ont discipliné votre âme et formé votre esprit, celles à qui vous devrez d'être un jour des épouses agréables et des mères honorées. Elles ont rempli leur noble tâche avec talent et avec zèle. Rappelez-vous, enfants, que vous avez contracté envers elles une dette, dont toute votre reconnaissance ne les payera jamais.

105



La France australe du 15 décembre 1905.

La femme et le droit

à Nouméa en 1897

Il serait présomptueux de prétendre traiter en quelques lignes de la question des femmes et du droit à Nouméa en 1 897.

Tout au plus peut-on tenter d'apercevoir au travers de quelques documents d'époque une image de la situation générale de la femme sur le plan juridique. La source principale d'information en la matière est l'état civil de la ville de Nouméa qui existe depuis 1855, date à laquelle a été enregistré le premier acte à Port-de-France. Toutefois, ces archives ne révèlent qu'une faible partie de la vie des femmes : les actes officiels.

Ainsi par exemple, il est très délicat d'étudier la démographie de l'année 1897, compte tenu de l'absence d'enquête statistique précise. Il est presque impossible de déterminer le nombre de femmes, leurs origines, et leur proportion exacte par rapport aux hommes. On connaît par contre le nombre des naissances déclarées à l'état civil de la mairie de Nouméa. En 1897, sont nés 88 filles et 102 garçons. Nous essaierons de faire parler d'autres actes et registres de l'état civil de Nouméa pour leur faire dessiner quelques facettes de la vie juridique de l'époque, vue sous l'angle féminin.

Les personnages importants des institutions judiciaires et extra-judiciaires de l'époque sont quant à eux connus grâce aux annuaires des professions. Le palais de justice de Nouméa siège alors depuis 1889 dans des bâtiments



Sous l'emprise de l'ère victorienne ou sous le code napoléonien, le mariage, conforté par la religion et la justice, est fondé sur la hiérarchie, la domination et la soumission à l'homme. Les valeurs sont pensées par les hommes, elles ne sont pas appropriées aux femmes ni inscrites dans le droit pour défendre leur vie et leur bien. Pourtant le mariage est la base de toute société.

construits par Frédéric Prache, au centre-ville, à l'emplacement de l'actuel *Village*, avenue Foch, entre la rue de Verdun et la rue de la Somme. Il ne quittera les lieux qu'en 1960 pour emménager dans les locaux actuels.

Une fois ce décor planté, nous porterons un regard sur la condition juridique de la femme en 1897, puis nous étudierons plus précisément le statut de la femme mariée et enfin le statut de la femme non mariée.

La condition juridique de la femme en 1 897

Il n'est pas inutile de rappeler que les relations entre les hommes et les femmes ont longtemps été empreintes de violences et de contraintes. Historiquement, la femme fut considérée comme un bien que l'on pouvait conquérir pour le posséder, avant de devenir — progrès fort relatif — un « sous-être », soumis au pouvoir de l'homme qu'il soit son père ou son mari. On notera que les règles juridiques de l'époque traduisent cette conception inégalitaire des rapports hommes -femmes. En France, la période médiévale fortement inspirée du droit romain ¹, n'est pas, on le sait, très favorable à l'émancipation de la femme ². À la fin du XIX^e siècle, le statut juridique de la femme en droit français n'est pas très différent de celui de ses aînées.





Le mariage est un spectacle..., coll. Cornet.

Sur le plan civil, en 1897, la femme n'a pas la capacité. Cela signifie qu'elle ne peut faire aucun acte juridique ou presque. Elle ne peut pas ouvrir un compte en banque, faire un procès ou travailler, sans l'accord de ses parents ou de son mari. Les femmes sont dépendantes juridiquement et économiquement des décisions des hommes qui les entourent. Le droit organise cette protection du « sexe faible ». En matière d'éducation, la scolarité des jeunes filles est strictement limitée à la préparation des tâches élémentaires et ménagères. La Nouvelle-Calédonie ne fera pas exception à

cette règle ³. En ce qui concerne la vie sociale, les femmes sont alors bien évidemment exclues de la vie politique, n'ayant pas encore le droit de vote. Il faudra attendre le préambule de la Constitution de 1946 pour leur reconnaître ce droit dont les Australiennes étaient titulaires depuis 1867 et les Néo-Zélandaises depuis 1886...

À Nouméa comme en métropole, les femmes sont également exclues des jurys de cour d'assises, lesquels sont composés de jurés masculins, inscrits sur *la liste des notables*, établie par le directeur de l'intérieur sur proposition du







Les écarts d'âge étaient grands, coll. ATNC.

procureur général. On pourrait objecter avec une certaine mauvaise foi qu'il y a peu de criminelles! On trouve néanmoins en 1 897 le cas de l'accusée Hélène Rossard, jugée à l'audience de la cour d'assises du 1^{er} octobre 1897, pour exposition et délaissement d'enfant.

Il y a jusqu'à la législation sur l'adultère qui désavantage les femmes, puisque leur violation de l'obligation de fidélité est alors punissable d'une peine d'emprisonnement, que la même faute commise par un homme marié n'est punissable que d'une peine d'amende... Encore cela ne concerne-t-il que la femme mariée.

Le statut de la femme mariée

L'ensemble des études menées sur la condition de la femme à la fin du XIX^e siècle montre l'importance pour une femme d'être mariée. Aux critères classiques (stabilité économique, protection physique et juridique, procréation etc.), s'ajoutent en Nouvelle-Calédonie, l'existence de femmes condamnées et le souci de donner une compagne aux libérés masculins pour espérer faire vivre des familles sur des concessions. Odile Krakovitch a très bien décrit les données du problème ⁴.

Les hommes célibataires en nombre, qui plus est, anciens forçats, créaient un danger pour la colonie. Pour cette raison, plusieurs textes réglementaires successifs ont cherché à faciliter le mariage des hommes condamnés ⁵. Il fallait toutefois éviter un écueil, c'est-à-dire qu'un homme épouse une femme condamnée plus sévèrement que lui. Une telle situation aurait empêché toute possibilité de quitter la colonie et surtout, elle aurait gêné la perspective de créer une famille pour exploiter la terre.

C'est pourquoi l'administration avait pour consigne de :

« n'autoriser les mariages, en principe, que lorsque les deux conjoints étaient dans une position identique, ou tout au moins lorsque la peine de la femme était inférieure à celle de l'homme. » ⁶

On notera toutefois que l'éloignement de la métropole nécessitait des adaptations administratives spécifiques pour tous les mariages. Ceci explique que certaines règles concernant le mariage connaissaient des assouplissements par rapport au droit métropolitain. Ainsi, les dispenses relatives à l'âge, à la parenté ou l'alliance pouvaient être données par le gouverneur en conseil privé. Ce même conseil privé pouvait également remplacer l'autorisation des ascendants ou du conseil de famille, lorsque ceux-ci se trouvaient hors du territoire ⁷.

Rappelons que cette autorisation était nécessaire jusqu'à l'âge de 25 ans pour les garcons et 21 ans pour les filles ce qui était très tardif compte tenu de l'espérance de vie de l'époque. Au-delà de cet âge, les futurs époux devaient demander par acte respectueux le conseil de leurs parents, mais ils pouvaient passer outre à leur refus. Mais, et cela est plus important, le conseil privé pouvait dispenser les futurs époux de la production de leur acte de naissance, de la publication des bans et même de l'acte de décès du premier conjoint, si les documents produits suffisaient à établir leur état civil. Cette facilité a certainement permis à quelques personnes de commencer une nouvelle vie maritale dans la colonie par le jeu de documents sur mesure...

Sur le plan statistique, en 1897, la population de Nouméa est d'environ 7 000 habitants. Au cours de l'année, on célébrera 56 mariages concernant pour les hommes cinquante-quatre célibataires et deux veufs, alors que pour les femmes il s'agit de quarante-neuf célibataires, 109





cinq veuves et deux divorcées. L'âge moyen au mariage est de 31 ans pour les hommes et de 24 ans pour les femmes. On note que cinq épouses déclarent ne pas savoir signer... Parmi ces cinquante-six mariages, dix ont été précédés de l'établissement d'un contrat de mariage, dont huit auprès du même notaire : François Numa Thibault de Chanvallon.

Deux mariages semblent présenter un métissage, étant donné que le registre d'état civil mentionne que les épouses sont filles de mère indigène. Pour l'un des deux (acte XXI), le mariage légitime trois enfants dont deux sont de père inconnu. Un mariage in extremis a été célébré à l'hôpital militaire (Gaston Bourret), et un mariage a été célébré à Sydney et fait donc l'objet d'une transcription sur le registre.

Le statut de la femme non-mariée

Il faudrait étudier en détail la question des femmes célibataires et en particulier les difficultés rencontrées par celles que l'on appelait alors les filles-mères. Mais l'approche de leur situation est très difficile en l'absence de trace officielle. Le problème est assez comparable pour les veuves. La quasi-absence de lois sociales et en particulier l'inexistence de systèmes d'assurance expliquent seulement la forte proportion des veuves qui se remarient. Il faut rappeler qu'il était très difficile à une femme de vivre seule en 1 897. La recherche d'une stabilité juridique était sans doute aussi forte que le sentiment amoureux... Nous étudierons plus spécialement l'hypothèse de disparition des liens affectifs et la possibilité de démariage, c'est-à-dire : le divorce.

La dissolution du mariage par l'institution du divorce avait été une des grandes réformes révolutionnaires. La loi du 20 septembre 1792 reprenait un mécanisme juridique connu déjà du droit romain. Mais la restauration de la monarchie, la religion catholique étant redevenue religion d'État, s'empressait d'abroger dès le 8 mai 1816 (Loi Bonald) cette possibilité de porter atteinte au lien matrimonial réputé indissoluble pour l'Eglise. Il fallut attendre la III^e République et la loi du 27 juillet 1884 ⁸ pour retrouver la possibilité de dissoudre un lien matrimonial autrement que par la mort.

A LA MERE DE FAMILLE

~○▶

Madame veuve Jeanne Roueil

BLANCHISSEUSE DE FIN

⊸(0)►

Rue Sébastopol prolongée En face Trillaud - Quartier Latin

Les veuves devaient assurer elles-mêmes le quotidien, publicitée de *la France australe* en 1897.

Il est très important d'étudier la manière dont cette loi réinstaurant le divorce dans le droit français a été rendue applicable en Nouvelle-Calédonie. La loi est promulguée en métropole le 27 juillet 1884. Or, dès le 25 août 1884, soit moins d'un mois après, le président de la République Jules Grévy prend un décret qui rend applicable la loi du 27 juillet aux colonies parmi lesquelles la Nouvelle-Calédonie. Ce décret fera l'objet d'une dépêche ministérielle datée du 12 septembre 1884 pour informer au plus vite les autorités locales. Chacun sera surpris de la célérité de la procédure suivie! On peut penser que cette réforme était fort attendue par ceux qui étaient déjà séparés de fait de leur conjoint et qui souhaitaient pouvoir officiellement refaire leur vie. De là à imaginer quelques empressés (ées) se précipitant sur le wharf de Nouméa pour apercevoir le navire porteur du texte synonyme de liberté...

Le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie et dépendances rendit enfin, le 17 novembre 1884, l'arrêté de promulgation de la loi du 27 juillet 1884 sur le divorce. 9

Bien des juristes contemporains resteront admiratifs de la rapidité de l'administration de l'époque réussissant à appliquer une loi métropolitaine en Nouvelle-Calédonie en moins de quatre mois, malgré la lenteur des moyens de communication.

Les premiers jugements de divorce en Nouvelle-Calédonie datent de l'année 1885, ils sont au nombre de quatre. On en note neuf en 1886, et treize en 1887. Leur nombre se stabilisera ensuite, le stock des ménages désunis étant épuisé! On peut considérer qu'il y a ensuite une moyenne de cinq divorces par an, ce qui représente environ un divorce pour dix mariages. Cinq transcriptions de divorce prononcés en 1 897 figurent au registre d'état civil, alors que trois des mariages célébrés au cours de cette même année aboutiront à un divorce ultérieur. Mais, contrairement à aujourd'hui, la presque totalité des divorces est suivie d'un remariage de l'un des ex-époux. Il faut noter que la loi de 1884 interdisait aux ex-époux après avoir divorcé, de se remarier ensemble.

La femme calédonienne en 1897, ne se distingue pas particulièrement sur le plan juridique de la femme métropolitaine. Il est même des réformes, telle que celle du divorce, qui touchent simultanément la métropole et la colonie. Ce sont plutôt les conditions de vie et leur environnement socio-économique qui créent un destin particulier. Il serait très intéressant à cet égard que certains chercheurs se penchent, par exemple, sur la démographie, l'état sanitaire et le niveau de vie des femmes de l'époque. Mais, comme disait Rudyard Kipling, « ceci est une autre histoire ».



Notes :

1 A Rome « Les filles sont soumises à la puissance paternelle jusqu'à leur mariage ; après ce moment leur situation au regard du droit dépend de l'union qu'elles ont contractée. [...] Comme les biens précieux ou les esclaves, la femme fait l'objet d'une acquisition selon les formes précises de la mancipatio avec l'accord du père de famille ou du tuteur. [...] Le mariage par usus, qui n'est accompagné d'aucune cérémonie, passe pour être le plus ancien : au bout d'un an de cohabitation, la femme passait dans la famille de son mari et se trouvait alors sous la puissance de ce dernier, acquise en quelque sorte par une possession prolongée, comme la propriété de certains biens. » Michèle Ducos, Rome et le droit, Livre de poche — Inédits — Antiquités 1996, p. 61. 2 « Le ménage fondé sur le mariage [...] comportait une biérarchie nécessaire, dont le chef est le mari. Pour le désigner, Beaumanoir use constamment d'un terme qui exprime bien cette primauté : le mari est, pour lui, le baron de sa femme. [...] La justice publique, sauf dans des cas extrêmes, ne s'occupait pas de la police intérieure du ménage. Le soin de réprimer les fautes de sa femme était confié au mari, qui exerçait une sorte de justice domestique dans sa maison. « Pierre Petot, Histoire du droit privé français, La famille, éd° Loysel 1992, pp. 318-319. cf. aussi : Dans l'Ancien droit « La femme est dans la dépendance de son mari quant à sa personne et quant à ses biens ; le droit la traite comme une incapable. » Laurent Leveneur, Leçons de droit civil, t.1 vol. 3, La famille, Montchrestien, 7e éd° 1995, n° 695, pp. 23-24.

3 Pour une description très précise de l'enseignement en Nouvelle-Calédonie à la fin du XIX^e siècle cf. François Bogliolo, *Une page d'histoire déchirée* l'enseignement réservé aux enfants de concessionnaires (1886-1913), in Le peuplement du Pacifique et de la Nouvelle-Calédonie au XIX^e siècle, colloque UFP 1993, L'Harmattan, 1994, pp. 93-111.

4 Odile Krakovitch, Les femmes bagnardes, Olivier Orban, 1990.

5 Décret du 24 mars 1866 réglant les formalités à remplir pour le mariage des condamnés transportés dans les colonies françaises, rendu applicable en Nouvelle-Calédonie par l'arrêté du 12 juillet 1866. Décret du 11 novembre 1887 réglant les formalités à remplir pour le mariage des condamnés à la relégation transférés dans les colonies françaises, rendu applicable en Nouvelle-Calédonie par l'arrêté du 6 février 1888.

6 Odile Krakovitch, op. cit., p. 191.

7 Art. 1 à 5 du Décret du 28 juin 1877, relatif au mariage des français résidant à la Nouvelle-Calédonie et dans les établissements français de l'Océanie. B.O.M. 1877, p. 1058.

8 La loi du 27 juillet 1884 est souvent appelée loi Naquet, du nom du député auteur de la proposition de loi.

9 Conformément au décret du 12 décembre 1874, cet arrêté étend à l'ensemble de la colonie le champ d'application de la loi 27 juillet 1884 sur le divorce, sous réserve de la publication dans le Bulletin et le Moniteur officiels de la colonie. cf. B.O.N.C. 1884, pp. 595-596.



MÉTISSAGE

Haro sur le métissage, et pourtant il y a bien peu de Blancs installés sur le Caillou depuis le XIX^e siècle qui ne soient sang mêlé ou frères métis. C'est peut-être cela l'ethnie calédonienne!

Mon cher fils

Pai reçu ta dernière settre dans saquesse tu me parses de ta vie à sa station. Depuis songtemps je me suis aperçue par la correspondance que cette existence de bouvier est très déprimante, tu devrais suivre mes conseils et quitter ce métier qui n'en est pas un, il n'y a aucun avenir. Je suis toujours dans l'inquiétude, j'ai peur d'apprendre un jour que tu t'es cassé ses reins Jci, tu trouverais un emploi mieux rétribué et tu aurais beaucoup plus de confort. Il faut aussi songer avec tes maudits chevaux. un peu à l'avenir, l'homme n'est pas né pour vivre seul. Ge connais une jeune fille qui, dans quelques années, ferait bien ton affaire, tu dois savoir de qui il s'agit. Mon cher fils, je ne voudrais pas que tu descendisses jusqu'à vivre maritalement avec une femme noire, comme beaucoup d'européens, dans la brousse. Si cela arrivait je serais bien malheureuse, je ne pourrais plus te recevoir à la maison, etc., etc. Ja mère qui l'aime Georges Baudoux Les blancs sont venus, tome 1, SEHNC n°2, 1972, p. 144.

Les cinq filles du colon Pesnel,

Berthe l'insoumise

Quelle singulière destinée que celle de mes aïeules dont la présence m'habite et me possède...

Arrière-petite-fille d'une femme que l'on m'a toujours citée en référence, depuis ma plus tendre enfance, j'aimerais, à travers cet article, lui rendre hommage mais aussi revendiquer une filiation dont je suis fière, non pas par forfanterie mais parce que je la ressens du plus profond de mon être.

Quant à mes deux autres grands-tantes, Alice et Suzanne, j'ai eu l'immense joie de les rencontrer à New-York en 1995. Elles étaient alors âgées respectivement de 97 et 95 ans.



Pourquoi vouloir réduire les femmes à une éternelle soumission et abnégation de leur personne. Tel n'est pas l'esprit de Berthe Pesnel. Si elle eut l'énergie pour vivre au fin fond de la brousse calédonienne, elle eut également le tempérament pour défier l'ordre établi et quitter son mari et ses enfants pour sauver sa personnalité.

Si d'aucuns lui jetèrent la pierre, d'autres l'honorent aujourd'hui, car elle fut de celles qui sacrifièrent famille et réputation pour que les femmes puissent être libres.

Arrivées aux États-Unis en 1927, elles s'étaient établies à New York dès 1930. Pour moi, elles étaient *les tantes d'Amérique*, elles existaient comme dans un rêve et mon imagination les avait longtemps mythifiées. Vint l'inauguration de l'exposition sur la colonisation Feillet présentée aux Archives Territoriales par Christiane Douyère le 17 novembre 1994. Or le lendemain c'était l'anniversaire d'Alice, ce que je venais de découvrir dans l'état civil de Canala. J'y ai vu comme une invitation d'autant plus que la présence de mon arrière-grand-mère



Berthe, sa mère et des amis, coll. Pesnel.

113





Berthe au Biarritz, coll. Pesnel.

Berthe, sur de nombreuses photos de l'exposition, m'avait profondément émue : j'avais l'impression qu'elle était là, à mes côtés. J'ai donc pris la décision d'appeler Alice à New York pour lui souhaiter son anniversaire. Je n'ai pas pu me contenter d'entendre sa voix, je suis allée à New York. Je les ai rencontrées, Alice et Suzanne, dans leurs appartements près de Central Park. J'ai célébré alors avec Suzanne son dernier anniversaire. Je ne devais jamais les revoir, comme s'il était écrit qu'il fallait que je les rencontre avant qu'elles ne quittent ce monde.

Chez elles, j'ai retrouvé la photo de leur père Arthur Pesnel, le pionnier, dont il ne reste aucune trace à Nouméa. En regardant son portrait séduisant, en noir et blanc, je devine la blondeur d'une chevelure et d'une moustache abondantes, et j'imagine jusqu'à son regard bleu-gris que je retrouve chez ses descendants.

De Savenay à Nakéty : départ familial pour l'aventure

Hauts les cœurs et toujours vaillants, telle était la devise des Beauregard dont le sieur Arthur Pesnel épousa une descendante. Ainsi, vers les années 60, s'exprimait Madeleine Pesnel dans un article publié par le magazine Corail, et grâce auquel je découvris, adolescente, les origines de ma famille.

Madeleine était la sœur cadette de mon arrière grand-mère Berthe. Elles arrivèrent toutes les deux en Nouvelle-Calédonie, en juin 1896, accompagnées de leurs deux frères Raymond et Henri ainsi que de leurs parents M. et Mme Arthur Pesnel *de* Beauregard. La particule attestant d'une noblesse datant d'Anne de Bretagne fait encore l'objet de controverses au sein de la famille : revendiquée par les uns, elle est dédaignée par les autres.

Mais peu importe la noblesse de sang, de robe ou d'épée, seule celle du cœur compte et du cœur il en fallait pour partir ainsi à l'aventure, pour vendre ses biens, quitter sa Bretagne natale et aller s'installer dans cette lointaine colonie vantée par la propagande du gouverneur Feillet.

Âgée de 14 ans à son arrivée en Nouvelle-Calédonie, mon arrière-grand-mère, Berthe, était l'aînée d'une famille qui ne comprenait donc à l'époque que quatre enfants. J'essaie souvent, sans y parvenir vraiment, d'imaginer le bouleversement que représenta un tel voyage dans sa vie. D'après sa belle-fille, ma grand-mère, elle voulait devenir médecin, ce qui témoigne déjà d'un fort tempérament pour l'époque. L'histoire décida que ce fort tempérament n'était pas destiné à s'épanouir dans la médecine mais à Nakéty. C'est en effet dans cette vallée de Canala qu'Arthur Pesnel fit l'acquisition de la propriété Freeman. Trois autres sœurs y naquirent avant la fin du siècle : Alice, Gabrielle et Suzanne. Je n'ai jamais connu ni Madeleine ni Gabrielle mais je garde un souvenir toujours présent de mon arrière-grandmère. J'avais 8 ans à son décès en 1965.

La fin du rêve canaléen

Arthur Pesnel, colon de Canala n'avait pas eu le temps de faire fortune ; huit ans après son arrivée, en 1904, il était emporté par la maladie. Sa veuve tenta d'assurer la succession et la continuité de l'exploitation de café, aidée dans sa gestion par sa fille Madeleine dont les talents d'écuvère étaient renommés. Elle avait dit-on le don des chevaux qu'elle domptait, soignait et guérissait. Des deux frères Pesnel, Raymond était retourné en France et Henri s'était installé aux Nouvelles-Hébrides. Quand Madeleine — qui allait épouser quelques temps plus tard le colon Charles Jacques tomba malade, il fallut se résoudre à abandonner la propriété. Madame Pesnel mère et ses trois plus jeunes filles Gabrielle, Alice et Suzanne partirent pour l'Australie puis la France. Ces deux dernières choisirent l'Amérique. Madame Pesnel, veuve de pionnier calédonien, mourut en France dans les conditions très pénibles, des privations de la guerre.

Quant à mon arrière-grand-mère Berthe, elle était, depuis 1902, l'épouse d'un autre grand colon de Canala : Adrien Féré.

Elle fut celle par qui le scandale arriva

Depuis son mariage, mon arrière-grandmère avait eu cinq enfants, un par an. La première lettre des prénoms devait nécessairement suivre l'alphabet. Après la naissance de son cinquième enfant, Berthe décida de quitter son mari et de divorcer.

Quel scandale, quelle infamie! Décision impardonnable à une époque particulièrement conformiste!

Certes, son acte eut des conséquences douloureuses pour ses enfants encore en bas âge, et son dernier fils vivant, Daniel Féré, peut encore en témoigner. Il n'a jamais pardonné à sa mère ni effacé la meurtrissure de son traumatisme d'enfant. Vers trois ans, il fut témoin de la scène de rupture de sa mère qui lança une casserole de lait bouillant à la tête de son père. Mais surtout l'inadmissible fut qu'elle eut un enfant naturel avec un homme marié,





grande figure de l'histoire politique calédonienne, Henri David ¹. Cet enfant n'est autre que mon grand-père paternel qui porta donc le nom de sa mère.

J'admets et j'assume ce passé. J'aimerais transmettre et fixer l'image d'une femme courageuse qui consacra sa vie au travail tant intellectuel que manuel, une femme dont la forte personnalité osa s'imposer envers et contre tout à une époque où les droits de la femme étaient inexistants. Seul lui incombait le devoir de maternité. Dans sa correspondance qui s'étale sur plusieurs années, transparaît, en plus de l'évocation précise des difficultés matérielles et des problèmes de santé qui la retiennent à Nouméa, loin de Canala, la lassitude de ces grossesses successives où le rituel, pour ainsi dire programmé, l'emporte sur les joies de l'enfantement.

Enfin, une lettre plus intime destinée à sa mère, dans laquelle elle donne sa version des faits et explique sa décision, révèle au-delà du mythe du pionnier et loin des sagas des journaux, l'envers du décor où apparaissent la violence engendrée par l'alcool et les relations inavouées d'où naît le métissage.

Il est important que soient reconnues les qualités d'une femme qui sut aussi se faire apprécier. La situation qu'elle a vécue fut celle de beaucoup d'épouses de l'époque, mais elle n'avait pas la docilité de caractère pour l'admettre et le supporter. Elle avait surtout la volonté d'assumer ses désirs. Elle refusa de se soumettre et sut par la suite se prendre en charge et assurer son indépendance matérielle, car ses épreuves n'étaient pas terminées. À l'âge de la maturité, elle dut exercer le métier de caissière au *Biarritz*, célèbre lieu de la vie de Nouméa.

C'était un *fort tempérament* que mon aïeule. Sa sœur Madeleine le fut aussi à sa manière, comme le furent Alice et Suzanne. Les Américaines ne se marièrent jamais, eurent des vies on ne peut plus indépendantes et libres, tout en respectant, dixit Suzanne, « *les principes de l'éducation reçue* ».

Quelles singulières destinées pour ces femmes dont les origines annonçaient une existence certainement plus aisée et une intégration sociale toute tracée. Deux femmes, Berthe et Madeleine, dont l'éducation métropolitaine soignée et l'instruction reçue ne laissaient pas envisager une vie de colon avec toutes ses difficultés, ont quand même fait souche dans ce pays. Trois autres, Alice, Gabrielle, Suzanne pourtant nées en Nouvelle-Calédonie, sont parties pour ne plus jamais y revenir. Quant à leurs deux frères, l'un retourne en France, l'autre passe la majeure partie de sa vie dans l'archipel voisin des Nouvelles-Hébrides.

La saga des Pesnel illustre bien ce que fut la colonisation Feillet, pour beaucoup, espoirs et déceptions, arrivées et retours, pour quelques-uns la réussite, pour les autres, l'enracinement.

Je suis fière et heureuse d'avoir renoué les liens d'une filiation qui tendait à disparaître et puis surtout, je porte en moi l'intime conviction, la conscience aiguë d'être ce que je suis grâce à des femmes comme mon arrière-grandmère. Pour répondre à une boutade qu'on me fait souvent « je ne suis pas une femme libérée », « je suis née libre » et ceci je le dois à l'éducation de mes parents que je remercie, mais aussi, j'en suis persuadée, à une filiation féminine particulièrement remarquable pour son indépendance farouche.

Note

1 Henri David fut conseiller général de 1920 à 1940.

Nouméa libertin

et femmes galantes

Il est un fait, la Nouvelle-Calédonie et encore plus Nouméa, sont confrontées au XIX^e siècle à un manque cruel d'épouses et de jeunes filles à marier.

D'une part, ceci amena l'administration à rechercher des solutions à cet épineux problème : venue des orphelines de l'impératrice ; envoi de femmes bagnardes volontaires ¹ ; transport gratuit des familles de transportés puis de déportés ² ; contrats d'engagement comme servantes de femmes néo-hébridaises.³

D'autre part, quelques femmes veuves ou abandonnées, en faisant le commerce de leurs charmes, firent œuvre de salubrité publique.

Quelques-unes de ces péripatéticiennes malgré elles proviennent sans doute des contingents féminins venus avec la bénédiction de l'administration. C'est ainsi que le docteur Patouillet note sans complaisance en 1873 :

"Pour remédier au manque de femmes, le Gouverneur avait fait une autre tentative : soixante orphelines de l'Assistance publique avaient été envoyées de Paris à Nouméa pour y trouver des maris parmi les ouvriers et les colons; elles n'y cherchèrent que des galants, qui furent, du reste, faciles à rencontrer parmi les officiers de la colonie. Chansonnées sans pitié par des amants dédaignés, persécutées en même temps par l'autorité, que leurs désordres forçaient à sévir, quelques-unes d'entre elles se



Tout d'abord ville de garnison, puis ville portuaire cosmopolite et enfin chef-lieu d'une colonie de peuplement, Nouméa n'a pas échappé au monde de la prostitution...

bâtèrent de se marier à Nouméa, d'autres, de partir pour Taïti, et le reste disparut, éparpillé on ne sait où. L'effet qu'on s'était promis de ce mode de colonisation était complètement manqué. » ⁴

Ce témoignage est sans doute exagéré, de même que les discours moralisateurs et pessimistes des fonctionnaires de l'époque sur les errements des femmes ayant rejoint leurs maris à la Nouvelle.⁵

C'est ainsi qu'un arrêté du 2 février 1875 réduit la ration d'une quarantaine de déportés considérés comme paresseux et de quatre déportées qui « laissent à désirer sous le rapport de la conduite et de la moralité. »

Joannès Caton remarque que le compagnon de l'une d'elles répond alors au gouverneur :

« qu'il est partisan de l'union libre et ennemi du mariage qui n'est qu'hypocrisie et prostitution. Il termine en demandant la fille Cayeux en mariage et en traitant le gouverneur de... clérical! » ⁶

Le vrai problème reste le nombre disproportionné de célibataires et en particulier de marins en goguette ou de militaires en permission. Cette situation est typique de toutes les villes de garnison et un vade-mecum à usage colonial distribué à Nouméa comportait les conseils suivants :

« Garde-toi de la chaudepisse et de la vérole que t'apporteront le soir, dans les cases de passagers, les marchandes d'amour de l'endroit. Songe que toutes ces femmes sont dangereuses, songe surtout que des camarades peu scrupuleux sont déjà passés là, syphilitiques ou chaudepissards qui n'avaient plus rien à gagner. » 7





Et de fait, dès 1876 le directeur de la santé publique note l'existence d'une population importante de filles publiques dites aussi filles soumises. Il signale aussi que ses services n'ont pas permis jusqu'à cette date la création d'une maison de tolérance.⁸

La prédominance des demi-mondaines australiennes

Dix ans plus tard, le journaliste anglo-saxon Julian Thomas ⁹ note l'importance des filles faciles originaires d'Australie venues se constituer une dot ¹⁰ en tant que *barmaids* des *english hotels* nouméens. Ce fait est encore significatif en 1905, du manque de femmes européennes et du manque de succès des Océaniennes auprès des officiers.

Ceci explique les projets répétés de construire un casino proposés par des investisseurs australiens, qui avaient pour but caché d'unir le jeu et d'autres plaisirs. Le ministère des colonies refusa toujours son autorisation, y compris lorsque le gouverneur y fut favorable en 1911 :

" par lettre du 19 décembre 1911, vous m'avez adressé copie d'une lettre de M. Maning qui, au nom d'un groupe de capitalistes australiens, sollicite l'autorisation d'établir à Nouméa un hôtelcasino avec salle de jeux en invoquant le caractère de station climatique offert par la Nouvelle-Calédonie aux colons des Nouvelles-Hébrides et des possessions australiennes. " 11

Il est à noter que la prostitution n'est pas uniquement féminine, du fait de l'existence jusque dans les années 1920 d'une importante population masculine d'origine pénale sans véritable contact avec la gent féminine :

« En Nouvelle-Calédonie comme en Guyane, le vice bagnard se manifeste le plus fréquemment par des couples quasi-conjugaux que de redou-



La maison rose, 50 ans après. On remarque le petit muret de protection et on devine l'emplacement du grand salon du rez-de-chaussée ainsi que les nombreuses chambres réparties au premier étage.

tables serments unissent. Néanmoins, il a ses amateurs libres, ses irréguliers, ses journaliers, ses spécialistes, — exactement comme dans la prostitution normale. Un paquet de tabac est le tarif habituel d'une passade. A l'île Nou, vers cinq heures, beaucoup de jeunes condamnés se promènent ostensiblement. Les superbes trottoirs que l'administration a fait construire dans ce pénitencier servent du moins à quelque chose. » 12

L'apogée de la « maison rose » lors du temps des Américains

Dans l'état actuel des connaissances, nous ne pouvons dresser un historique des deux ou trois lieux de plaisir qui émergèrent au fil des ans. Au XIX^e siècle, une maison de tolérance aurait accueilli à l'entrée de la cité les stockmen convoyant les troupeaux. Durant l'entredeux guerres, la trop célèbre maison close à un étage de la deuxième vallée du Tir fut l'exu-

toire des célibataires. Elle apparaît dans les archives d'Etat en 1943 lorsque son succès fut tel que d'après les anciens, les soldats américains attendaient certains jours leur tour en une longue file.

À cette époque, divers incidents intervinrent entre quelques soldats noirs américains et quelques civils : tapage nocturne, cour éhontée de certaines logeuses, tentatives de viol. Le directeur de l'intendance des troupes du groupe du Pacifique note en décembre 1943 :

" j'ai reçu aujourd'hui la visite du Lt-colonel Stead et du capitaine Hertz (G-2 du first island command). Ils venaient au nom des bautes autorités locales américaines, m'entretenir officieusement du problème de la création à Nouméa d'une maison de tolérance exclusivement destinée aux soldats noirs américains... Mme Bénitier, la tenancière de la maison de tolérance existante (Pink House, 2e vallée du Tir) a été pressentie par les autorités américaines pour une telle organisation. " ¹³

Elle en avait accepté le principe et elle avait accepté d'installer ce deuxième lupanar dans la maison qui faisait face à son établissement si cette habitation était réquisitionnée par l'armée. Plus grave, les officiers américains demandèrent à l'administration française de se charger du recrutement des prostituées nécessaires, proposant qu'il s'agisse uniquement de mélanésiennes en provenance de la Grande-Terre et des îles. Le service des affaires indigènes se refusa à cette mesure de guerre peu orthodoxe qui, en plus de son immoralité, frisait l'apartheid et l'esclavagisme. D'après certains témoignages oraux, les Américains, déçus, essayèrent de mettre en place discrètement un tel lieu à l'île Nou. Cette tentative aurait vite tourné court, en raison du manque de candidates et de la vigilance des aumôniers militaires.

La période contemporaine est bien plus délicate à étudier et depuis le scandale de l'auberge de Katiramona dans les années 1970, il semblerait que la prostitution soit essentiellement un phénomène individuel. De cette brève contribution, il apparaît que Nouméa connut comme toutes les villes de garnison une certaine animation nocturne au siècle dernier. Ses mœurs se moralisèrent lorsque son sexe-ratio s'équilibra et que cette cité, au centre du réseau de communication de l'île, développa sa vocation administrative et culturelle.

Notes

- 1 Krakovitch Odile, Les femmes bagnardes, O. Orban, Paris, 1990, 306 p.
- 2 "Déjà des transportés de la première catégorie, auxquels on prépare des installations agricoles, ont été autorisés à faire venir leur famille de France - dans Anonyme : Notice sur la transportation à la Guyane française et à la Nouvelle-Calédonie, Imprimerie impériale, Paris, 1867, 96 p., p. 49.
- 3 Caton Joannès, *Journal d'un déporté 1871-1879 de la commune à l'île des Pins*, Ed. France-Empire, Paris, 1986, 486 p., p. 243.
- 4 Patouillet Jules, *Trois ans en Nouvelle-Calédonie*, E. Dentu, Paris, 1873, 264 p., pp. 37-38.
- 251 p., pp. 3). 5 "Hélas ! des réponses unanimes qui m'ont été faites, je n'ai pu que conclure à la faillite du système... Les colons pénitentiaires se sont révélés paresseux et ivrognes, leurs femmes des mégères dévergondées « dans Le Seigneur Jacques, Campagne au Pacifique (1878-1880). Souvenirs du Commissaire général Jacques Le Seigneur, Association amicale du commissariat de la marine, bulletin N°58, Paris, 1983, 82 p., p. 61.
- 6 Caton Joannès, op. cit., p. 339.
- 7 Fevai Jean-Claude et Chevalier Luc, *Les armées en Nouvelle-Calédonie de 1853 à 1939*, Ed. du Cagou, Nouméa, 1989, 218 p., *Sur l'hygiène du soldat colonial européen et indigène*, texte anonyme cité p. 189.
- 8 Etablissement d'un dispensaire à Nouméa. Rapport à monsieur le gouverneur en conseil privé, 21 octobre 1876, CAOM, carton Série Géographique Nouvelle-Calédonie № 230, Chemise XI.
- 9 Thomas Julian, Cannibals & Convicts : notes of personal experiences in the Western Pacific, Cassell & Company, Londres, 1886, 407 p., p. 136.
- 10 Wragge Clement L., *The romance of the south seas*, Chatto & Windus, Londres, 1906, 312 p., pp. 26-27.
- 11 CAOM, SG Nouvelle-Calédonie nº 177, chemise correspondance générale 1912.
- 12 Carol Jean, *Le bagne*, Société d'éditions littéraires et artistiques, Paris, 1903, 300 p., p. 273.
- 13 "Lettre du lieutenant Mas, chef du service des affaires indigènes, au chef du cabinet militaire du gouverneur », Nouméa, 4 décembre 1943, CAOM, SG Nouvelle-Calédonie 177, chemise correspondance générale (1943-1944).





Femmes d'action :

les religieuses en Nouvelle-Calédonie

> L'histoire missionnaire de la Nouvelle-Calédonie est fortement liée à l'évangélisation de l'Océanie tout entière.

À partir de 1797, des missionnaires anglais de la London Missionary Society (L.M.S.) entreprennent la christianisation du Pacifique. Ils évangélisent tout d'abord la Polynésie puis en 1840, ils atteignent la Nouvelle-Calédonie.

Des missions protestantes venues d'Angleterre et d'Amérique s'y établissent. Elles sont menées par des pasteurs polynésiens qui enseignent la parole du nouveau Dieu dans la langue locale et qui initient la population à l'alphabétisation. Les îles Loyauté sont les plus touchées par ces missionnaires.

L'église catholique en est encore absente. Rome demande donc au diocèse de Lyon d'envoyer des missionnaires dans cette région lointaine. Au même moment, une congrégation religieuse, la Société de Marie se constitue. Elle comprend d'une part des pères réunis autour du père Colin et d'autre part des frères réunis par le père Champagnat. L'Église approuve officiellement la nouvelle Société le 29 avril 1836 et lui confie l'évangélisation de l'Océanie.

Le 21 décembre 1843, les premiers missionnaires débarquent du *Bucéphale* à Balade. Il s'agit de monseigneur Guillaume Douarre, des pères Rougeyron et Viard et des frères Blaise Marmoiton et Jean Taragnat. Les pères maristes



Au XIX^e siècle, on use et abuse des religieuses. Femmes sans statut, dont la vocation refoule la féminité, elles occupent une place prépondérante dans la société. On les retrouve dans les hôpitaux, les écoles et même surveillantes de prisons. Maîtresses-femmes ou filles de la sanctification, pour elles, priment avant l'affectif, le devoir et la mortification.

Dans la société protestante, les femmes n'ont pas de fonctions sacerdotales officielles, même si le charisme des épouses de pasteurs à titre individuel est influent. La communauté protestante est cependant très active en brousse, mais ne s'implante à Nouméa que vers les années 1950.



Mère Paul de la Passion, coll. communauté saint-Joseph de Cluny.

sont chargés du service du culte. Les frères font l'école, enseignent des chants religieux et réunissent les fidèles, matin et soir, pour la prière, en participant également aux travaux d'intérêt général. Il faut tout d'abord gagner la confiance de la population indigène, ce qui n'est pas sans mal à cause des guerres tribales. L'année 1847 est marquée par le pillage, l'incendie et la destruction des missions de Pouébo et de Balade, où périra le frère Blaise Marmoiton. Le 24 septembre 1853, l'amiral Febvrier Despointes, accompagné de missionnaires, prend possession de la Nouvelle-Calédonie.





Religieuses de saint-Joseph de Cluny, Tiers Ordre de Marie, coll. communauté saint-Joseph de Cluny.

Tiers ordre de Marie

Seuls des hommes sont envoyés dans la mission d'Océanie, confiés par Rome à la Société de Marie. Pourtant dès le début, des religieuses, souhaitant venir en Océanie, vont proposer leur collaboration. Mais le père Colin va refuser l'arrivée de cette aide, redoutant l'inconfort et l'insécurité pour ces femmes.

Il faut attendre 1858, pour que trois sœurs débarquent d'un baleinier, à dos d'homme, à cause de la marée basse. Avant leur départ de métropole, elles ont été admises comme novices du Tiers Ordre de Marie et ont reçu la médaille et le manuel du règlement.

En 1861, sept autres sœurs Missionnaires de la Société de Marie (S.M.S.M.) arrivent dans les îles océaniennes. Le premier règlement de la congrégation, datant de 1858, précise que les S.M.S.M. sont « appelées à l'honneur de travailler à étendre le règne de Jésus-Christ et à faire connaître Marie jusqu'aux extrémités du monde. » Ces pionnières sont envoyées dans des îles éloignées les unes des autres, mais se sentent unies et solidaires dans leur mission, se soutenant par la prière, l'affection et l'échange de courriers.

Parmi elles, sœur Marie de la Croix (Pélagie Phelippon), une vendéenne de 27 ans, est envoyée, peu après son arrivée, à l'île des Pins







Sœur Marie de la Croix entourée de ses élèves, coll. communauté Petites Filles de Marie.

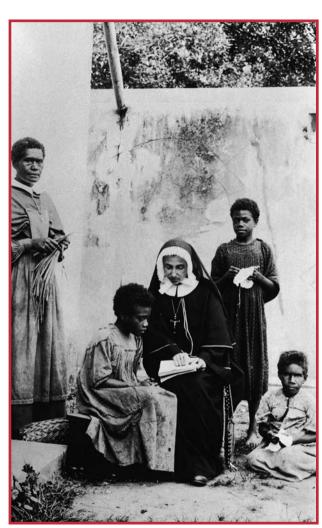
pour ouvrir une école. Elle va marquer la congrégation par sa force de caractère et par son travail au centre de formation des femmes et jeunes filles de Saint-Louis.

Cette congrégation, faisant partie de la branche de la Société des Pères Maristes, a pour but, outre la sanctification propre de ses membres, de se consacrer à l'instruction et l'éducation chrétienne des femmes et des filles indigènes, au soin des églises et des chapelles, à la visite et au soulagement des malades, des infirmes et des vieillards, à la formation aux pratiques de la vie religieuse des jeunes filles indigènes qui aspirent à une vocation religieuse. L'arrivée en 1862 du nouveau gouver-

neur, Charles Guillain, farouche adversaire de la mission bouleverse les institutions religieuses de la colonie. En effet, il fait paraître le 15 octobre 1863 un arrêté réglementant l'instruction publique. Deux catégories d'écoles sont reconnues: une, publique entretenue par l'administration et gratuite pour les familles indigentes, et une, privée, ne subsistant que grâce aux dons des particuliers ou des associations. L'étude des idiomes calédoniens est formellement interdite dans toutes les écoles... Aucune école privée, qu'elle soit destinée aux colons ou aux indigènes, ne pourra être ouverte sans l'autorisation du gouverneur. Les conditions exigent des sœurs un brevet de capacité.







Apprentissage de la lecture par une sœur de la Société de Marie, coll ATP

À partir du premier janvier 1864, toute école n'ayant pas satisfait à ces règles est déclarée illégale et fermée. Ce texte porte un coup très dur aux écoles de la mission car, pendant longtemps, il est difficile de les pourvoir toutes en maîtres diplômés. Le père Rougeyron est donc obligé de prendre les dispositions qui s'imposent : il ferme les écoles et demande aux pères et aux sœurs de se mettre

le plus tôt possible en mesure d'être approuvés. Le 26 octobre 1864, sœur Marie de la Croix, ainsi que sœur Marie du Bon Secours et sœur Marie de la Présentation reçoivent leur brevet de capacité. Mais ce n'est que le 12 janvier 1865 qu'elles reçoivent l'autorisation d'ouvrir de nouveau des écoles. Elles doivent envoyer le règlement intérieur pour tous les instants de la journée, rédiger un rapport tous les trois mois sur le fonctionnement de l'école et n'admettre aucun élève d'une autre tribu en vertu d'un décret qui interdit aux indigènes de se déplacer sans autorisation.

Le centre de formation de Saint-Louis pratique des activités diverses : le soin des malades, l'enseignement du français aux enfants et la couture aux femmes. L'école accueille des filles des tribus avoisinantes. Parmi ces enfants se trouvent des filles aspirant à la vie religieuse et en 1875, sept premières filles indigènes font profession. C'est le début de la congrégation surnommée les Petites Filles de Marie. Le but premier de la congrégation est de fournir aux filles indigènes qui désirent consacrer leur vie au service de Dieu, le moyen de se sanctifier et de travailler à l'éducation humaine et chrétienne des filles mélanésiennes. Certes, elles ne font pas de vœux, mais elle s'engagent par une consécration.

Pour les différencier des sœurs Missionnaires de la Société de Marie, elles portent un habit spécial. C'est le début de la congrégation des Filles de Marie. Avec l'évolution de la société, la congrégation s'ouvre aux jeunes filles de toutes ethnies et se détache des religieuses du Tiers Ordre Régulier de Marie.

En 1908 la congrégation du Tiers Ordre Régulier de Marie dans le vicariat de Nouvelle-Calédonie compte dans ses membres : 20 sœurs européennes, 9 sœurs indigènes, 21 Petites Filles de Marie, ou aspirantes à la vie religieuse.





Sœurs de saint-Joseph de Cluny

L'hôpital

Au début de l'année 1859, le gouvernement français songe à solliciter le concours des sœurs de saint-Joseph de Cluny, pour la charge du nouvel hôpital militaire de Port-de-France.

L'administration ayant demandé des sœurs infirmières de saint-Joseph de Cluny, pour se dévouer au soin des malades à l'hôpital militaire, quatre d'entre elles débarquent le 26 août 1860. Voici leur nom : mère Adélaide Sanchez, sœur Ignace, sœur Joseph, sœur Colombe.

Parties de Toulon le 13 février 1860 sur le *Deny Affre*, voilier très modeste, elles arrivent à Tahiti. Puis, elles prennent un caboteur anglais, le *Montfort*, pour arriver jusqu'à Portde-France. Cette fin de voyage n'est pas de tout repos pour ces passagères.

Elles s'installent dans des conditions très modestes dans deux chambres. Elles nous font part de leur précarité :

«...nous avons le strict nécessaire ; mais nous sommes dépourvues de beaucoup de choses. Les Pères Maristes sont d'une grande bonté et les administrateurs très bienveillants. Il n'y a pas d'hôpital, il est en projet. Les malades sont entassés dans de pauvres cases ; ils sont actuellement 20, ce nombre varie jusqu'à 36, mais n'est jamais dépassé. Nous sommes entrées définitivement dans notre case, petite sans doute mais qui nous offre un grand avantage, celui d'être tout prèt de l'Eglise. »

Au début, elles visitent les pauvres et les malades en ville, sans en être spécialement chargées. Mais à partir de 1875, une sœur est désignée pour remplir les fonctions de visiteuse charitable. Elle est aidée par l'Association des Dames de Charité. Les années suivantes, les malades étant plus nombreux, d'autres

sœurs sont demandées et c'est au nombre de huit qu'elles se dévouent auprès des malades jusqu'en 1904. Chacune à leur manière, avec leur tempérament, les sœurs parcourent inlassablement, à pied, la ville et les faubourgs au secours de toutes les misères humaines.

L'orphelinat

Les premières sœurs qui arrivent à Nouméa recueillent également des enfants abandonnés ou des orphelins, qui vivent grâce aux aumônes obtenues auprès de personnes charitables. Malheureusement le pourcentage d'enfants abandonnés ou orphelins ne cesse d'augmenter à Nouméa.

Ce sont souvent des métis. En 1866, l'administration décide donc la construction d'un local, avenue Montebello, afin d'y loger et éduquer ces enfants. Elle ne prend en charge que 70 filles mais permet aux sœurs d'en loger davantage à leurs frais. Elles accueillent 15 à 20 enfants en surplus afin de leur donner une instruction, une éducation chrétienne et de leur apporter de l'affection et des soins. Quelques informations, données par Clovis Savoie, témoignent de l'éducation des jeunes filles chez les sœurs :

« Les Sœurs leur apprennent, en outre des classes, à travailler, et les placent dans les familles. Elles facilitent le mariage des jeunes filles, elles leur donnent un trousseau, un lit garni, une batterie de cuisine, de la vaisselle, du linge de table et de cuisine, une machine à coudre etc. et même un peu d'argent. »

À la demande du gouverneur Guillain, un autre orphelinat est ouvert en 1864, dirigé par mère Xavier et recevant une trentaine de jeunes filles de l'Assistance Publique de métropole. Elles sont destinées à devenir les épouses de militaires célibataires, démobilisés sur place et installés comme colons. L'expérience n'est pas renouvelée malgré les unions heureuses qui en résultent.

Le bagne

Les sœurs de saint-Joseph de Cluny jouent également un rôle auprès des transportées, des reléguées, de 1863 à 1912, et des déportées, de 1872 à 1912. Au début du XIX^e siècle, en France, la congrégation se spécialise dans la surveillance des prisonniers et dans l'aide apportée aux détenues des prisons. En effet, à partir de 1840, les surveillantes sous-payées sont peu à peu remplacées par des sœurs de Cluny.

En Nouvelle-Calédonie, elles s'occupent de l'acheminement des convois de femmes condamnées, de leur surveillance, en leur prodiguant soins et réconfort à tout moment. Ces femmes restent très longtemps reconnaissantes aux sœurs et continuent parfois de les voir après leur libération.

Les sœurs mènent leurs actions en plusieurs lieux sur le territoire :



Religieuses et les enfants des condamnés au pensionnat de Fonwhary, coll. ADVN.

- à l'hôpital du Marais sur l'île Nou de 1872 à 1904,
- au dépôt de femmes transportées sur l'îlot Brun de 1873 à 1912,
- à l'hôpital de la déportation de Ducos de 1873 à 1880
- à l'hôpital, à l'école et au dépôt de Bourail de 1872 à 1903.
- à l'orphelinat des filles de Fonwhary de 1872 à 1907,
- à l'hôpital de la déportation et au dépôt des femmes reléguées à l'île des Pins de 1888 à 1912.

La léproserie

Avant 1900, les malades vivent dispersés dans différentes petites léproseries. La principale est l'île aux Chèvres, sans végétation et sans ressources. Il n'y a pas d'infirmiers : certains malades moins atteints soignent les autres. Les conditions sont déplorables : peu d'eau, pas de bois, quelques médicaments, des traitements inexistants. L'insalubrité et la terreur règnent malgré la présence d'un gardien. Les malades qui s'évadent sont poursuivis et ramenés par les gendarmes...

L'administration témoigne sa bonne volonté en leur fournissant des rations. Pour tout réconfort, les malades n'ont que les visites d'un père mariste, notamment le R.P. Mulsant puis le R.P. Boileau dont la bonté et la fidélité, trente ans durant, ne se sont jamais démenties.

En 1918, la plupart des malades sont regroupés définitivement à Ducos où l'administration peut agir plus efficacement. Il ne leur manque rien au niveau matériel mais l'absence de personnel soignant ne contribue pas à l'amélioration de leur état. Pendant longtemps encore *aller à Ducos* signifiera pour beaucoup être enterré vivant.

« Nous avons une léproserie qui est une bonte pour l'humanité » déclare un conseiller général en pleine assemblée, où ne s'élevait aucune voix pour le contredire.

Le 13 mars 1933, à la joie des malades, deux sœurs-infirmières de saint-Joseph de Cluny, sœur Marie-Joseph et sœur Othilde, viennent







pour les soigner. Une troisième s'occupe des détails matériels et ménagers de la maison des religieuses.

"Le premier travail qui s'impose, écrit l'une d'elles, est le nettoyage de l'infirmerie où sont entassés les aveugles et les plus impotents. Cafards et vermine se multiplient à l'aise dans les vieilles malles et caisses entassées sous les lits. Et pourtant, qui le croirait ? notre plus grosse difficulté n'est pas de faire la chasse, mais d'obtenir un permis, car chaque malade tient tellement à son propre avoir qu'il ne veut pas qu'on dérange quoi que ce soit. "

Un nouvel élan est donné et il ne s'arrêtera plus. En 1936, la léproserie compte environ 200 malades. Plus tard, ils seront même 250. Dès 1948, les progrès médicaux donnent des résultats de plus en plus satisfaisants. En octobre 1950, la première autorisation de sortie est donnée.

En 1953, à l'occasion du centenaire de la présence française, sœur Othilde reçoit la croix de la Légion d'honneur. Cette léproserie porte aujourd'hui le nom de centre Raoul Follereau.

L'enseignement

Les sœurs hospitalières de saint Joseph de Cluny ont en charge l'instruction, l'enseignement du catéchisme et l'éducation des enfants du grand Nouméa qui sont encore peu nombreux. Une école communale est confiée aux sœurs par l'administration en 1864 pour les garçons et les filles. Plusieurs modes d'accueil des écoliers sont possibles : ils peuvent être externes, internes et on reçoit également des orphelins d'ethnies différentes.

En 1870, dès l'arrivée du gouverneur de La Richerie, les religieuses ouvrent un externat payant. L'administration affecte à cette école des bâtiments qui, jusque-là, servaient de bureaux, dans un local situé à côté de l'orphelinat et de l'hôpital. En 1880, les sœurs installent l'école rue de Sébastopol, ne conservant pas leur ancien local à l'orphelinat.

La population nouméenne augmentant, les pères maristes prennent en charge l'éducation des garçons et les sœurs uniquement celle des filles.

Décidée en France, la laïcisation doit s'étendre dans les colonies. Aussi, le conseil municipal de Nouméa vote la laïcisation des écoles le 13 août 1880.

Les enfants sont scolarisés dans les écoles communales qui restent ouvertes mais passent des mains des religieux aux laïcs.

Un comité des écoles libres s'organise sous la direction de Mgr Fraysse, pour trouver les ressources nécessaires à l'entretien des écoles catholiques. Pendant quatre ans, les souscripteurs font face aux dépenses. En 1882, l'administration invite les sœurs à quitter le local occupé par l'externat. L'externat est remplacé en 1883 par une école libre située au centre de la ville, à l'angle de la rue de Salonique et du boulevard Vauban.

Mais en 1887, le comité ne pouvant plus couvrir les dépenses, décide de rendre l'école payante. Les frères et les sœurs peuvent désormais compter sur les rétributions scolaires, les dons et le secours de la charité privée.

Pendant six ans, les cours sont assurés et couronnés de succès comme en témoignent les premières lauréates au brevet élémentaire.

Au début de l'année 1889, les sœurs, trop à l'étroit dans leur local, prennent leurs dispositions pour louer l'immeuble laissé libre par les frères, rue de Sébastopol. Par la suite des agrandissements sont faits, ce qui permet de recevoir un petit nombre de pensionnaires. Tel est le début de l'établissement actuel. Mère Théodonie permet l'organisation de cette œuvre avec l'aide de mère Othilde nommée directrice et première maîtresse d'école libre. Elle est tout de suite estimée des enfants et de leurs parents. Mère Othilde, devient plus tard supérieure générale de la congrégation.





Classe de saint-Joseph de Cluny, coll. communauté saint-Joseph de Cluny.

La colonie est fermée à tout ordre religieux, selon les principes de la III^e République et ceci jusqu'en 1893, date à laquelle les sœurs reprennent leur dévouement.

Certaines religieuses maintiennent à titre privé leur action éducative, comme par exemple les Petites Sœurs des Pauvres et les sœurs de La Conception.

À partir de 1903, les sœurs doivent à nouveau faire face aux contraintes d'expulsions, de laïcisations des œuvres hospitalières, de rapatriements, d'inquiétudes et soucis de toutes sortes. Les œuvres sociales et hospitalières qui dépendent du gouvernement sont retirées des

mains des sœurs de saint-Joseph de Cluny. À partir de 1933 les sœurs de saint-Joseph de Cluny ouvrent une classe populaire, sa gratuité permet aux enfants de familles modestes d'avoir accès à l'instruction, sous la responsabilité de sœur Théodonie qui va chercher les enfants qui traînent dans les quartiers. Pendant dix ans, elle est aidée bénévolement par mademoiselle Marthe Rivière, ancienne élève de saint-Joseph de Cluny.

Les enfants sont divisés selon leur âge en deux groupes. Les plus grands sont suivis par la sœur et les plus petits par mademoiselle







Élèves dans la cour de l'école, coll. communauté saint-Joseph de Cluny

Rivière. Ils reçoivent une instruction de base, des soins élémentaires d'hygiène et parfois une aide en vêtements et nourriture.

Par la suite, cette section est plus particulièrement ouverte aux enfants ne parlant pas français. En 1950, le Territoire prend en charge cette classe. Ainsi de nombreux Tonkinois, Javanais et Mélanésiens sont formés par les sœurs de Cluny et peuvent s'intégrer complètement dans la société calédonienne. Ils sont installés dans les locaux de l'actuel lycée professionnel de saint-Joseph de Cluny, séparés par une rue de l'école de Cluny. Cette classe demeure complètement indépendante par son fonctionnement et ses programmes d'éducation et d'instruction, ses élèves n'ont aucun contact avec les autres enfants de l'école de Cluny. Une fête de fin d'année est même organisée pour eux tous les ans où des petits présents leur sont offerts.

L'apostolat auprès des pauvres et des immigrés incite de nombreuses familles à se faire baptiser.

En 1947, l'école de saint-Joseph de Cluny devenant trop petite, de nouveaux locaux sont construits et l'effectif monte à 430 enfants.

Les Petites Sœurs des Pauvres

À la fin du XIX^e siècle, à Nouméa le nombre de personnes âgées démunies augmente considérablement. Malgré les bonnes volontés et les âmes charitables, leur situation est préoccupante. L'implantation d'un asile de vieillards est alors souhaitée. Mademoiselle Marie Blanchot rencontre la congrégation des Petites Sœurs des Pauvres lors d'un voyage en métropole et leur propose même son logis comme foyer d'accueil.







Les premières Petites Sœurs des Pauvres à Nouméa en 1897, coll. communauté Petites Sœurs des Pauvres.

Cette charge leur est donc confiée. Elles arrivent en Nouvelle-Calédonie en février 1897 à la demande de Mgr Fraysse. Elles s'installent au Mont Coffyn dans le *Chrome Manoir*, un bâtiment loué à la Société Le Nickel pour cinq ans par le R.P. Douceré, alors curé de Nouméa. Le chapitre de la congrégation de septembre 1899

approuve le dessein d'admettre les vieillards libérés du bagne. Cette décision entraîne la réalisation du projet de construction d'un nouvel asile suscité d'une part par le vieillissement de la population et d'autre part par l'expiration du bail passé avec la Société du Nickel. Mgr Fraysse offre aux Petites Sœurs







Buanderie à l'asile de vieillards, coll. communauté Petites Sœurs des Pauvres.

des Pauvres deux hectares du terrain que la mission possède au *Mont de Sainte-Marie*. Le choix des sœurs est vite fait, relate la Bonne-Mère :

" une des pentes y donnant accès conduisait vers les dernières maisons de la ville; l'autre descendait vers l'Océan qui allait, de ce côté, nous servir de limites; la barrière de clôture serait posée à quelques mètres du rivage. De l'emplacement où s'élève l'asile, la vue était admirable; dans le lointain, les belles montagnes bleues de St Louis; plus près, des îles boisées, puis dans l'océan immense; enfin, sur la côte, pour animer le tableau, les pirogues des canaques pêchant la biche de mer."

Tout semble prédestiner l'implantation de cet asile, jusqu'au nom de *Mont de Sainte-Marie*, donné depuis longtemps à cette colline. Quand l'évêque prend connaissance du choix des sœurs, il sourit :

« De fait, dit- il, ce plateau est ce que nous avons de mieux. J'ai été imprudent en vous envoyant prendre ce qui vous conviendrait. J'aurais dû me souvenir que les Petites Sœurs ont bon goût. »

Dès le mois de mai 1900, les travaux préparatoires commencent : on exploite une carrière de la mission pour les pierres destinées à l'édifice. En octobre, sous le double patronage de

Notre-Dame du Rosaire et des Saints Anges, les fondations sont creusées. En novembre, les murs du corps principal s'élévent, puis ceux d'une aile latérale, enfin ceux de la chapelle... Mademoiselle Blanchot offre un bel autel en bois sculpté et divers autres meubles d'église.

« Deux conditions, deux titres sont requis pour être reçu dans leurs asiles : la vieillesse et l'indigence. La vieillesse chez les Petites Sœurs des Pauvres commence à soixante ans ; à partir de cet âge on admet les nécessiteux. [...]

Elles recueillent des vieillards de l'un et l'autre sexe. Dans leurs asiles, on remarque la partie des hommes et la partie des femmes, ayant des salles, des cours, des infirmeries et des dortoirs aménagés séparément. [...]

Elles recueillent des vieillards indigents. Chez elles, point de pensionnaires, point de vieillards privilégiés, si ce n'est les plus délaissés et les plus infirmes. Tous sont sans ressources suffisantes pour vivre, tous ont le même régime, tous sont adoptés par la charité. [...]

Chez elles il n'y a point de domestiques, ni de personnes à gages. Elles-mêmes servent leurs vieillards et se distribuent les emplois de la maison. On trouve la Petite Sœur des Pauvres partout à l'œuvre : à l'infirmerie, au milieu des vieillards malades ; à la salle, au milieu des vieillards valides ; apprêtant leur nourriture à la cuisine ; préparant leurs vêtements à la lingerie ; on la retrouve aux jardins, à la buanderie, à la poterie. En effet, les Petites Sœurs des Pauvres font tous les travaux de la maison, aidées seulement par la bonne volonté et les forces affaiblies de leurs vieillards. [...]

Extrait de l'Echo de la France du samedi 3 octobre 1896.

Ainsi, les Petites Sœurs des Pauvres n'ont ni rentes à titre perpétuel, ni fondations de lits, ni revenus fixes. L'avenir n'est pas assuré, pas même le lendemain. Pour faire vivre une multitude de pauvres, elles ont la Providence, toujours fidèle, toujours nécessaire. Pour solliciter et recueillir les ressources nécessaires à l'œuvre, elles ont la quête, la charité des Nouméens, rien que la charité.

Les religieuses furent essentielles dans le paysage nouméen, où elles soulagèrent la misère humaine en dépit des agissements de l'administration qui voulut réfréner leur influence, voire malgré d'aucuns qui refusèrent leur apostolat. Elles assurèrent leur rôle avec autorité et dévouement.





Pour les jeunes filles de la baute société, future élite de la ville, c'est une éducation choyée qui leur est donnée auprès des religieuses de saint-Joseph de Cluny.

Les demoiselles de la Conception



Mercédès Anna Laffete, née le 4 juillet 1879 au château de Berluhec à Quimperlé dans le Finistère, arrive en Nouvelle-Calédonie en 1883 par le navire « Océanien ».
Elle se marie le 25 juin 1905 à Koné avec Josiah Stephen Gundry Nicholis, né le 12 mars 1879 à Houailou, d'origine anglaise. Madame Laffete, née Francine Thérèse Colin, décède en 1893.

À la Conception, carte postale,

« On m'a mise, avec mes deux sœurs, à la mort de ma mère, à l'école des sœurs à Nouméa, à « l'école libre ». Favais douze, treize ans. C'était rue de Sébastopol, à côté de la place des cocotiers, à côté de la Mairie, ça touchait la Mairie. Quand on a commencé l'école, j'avais neuf ans, parce qu'avant on « la faisait à la maison ».

Après, on nous a mis à « la Conception ». Nous étions en pension complète. Une fois par mois, nous venions à la maison, à la Dumbéa où mon père était Directeur-Administrateur de monsieur Higginson. On y faisait du rhum, le fameux rhum de Hoé et des briques, et on élevait du bétail aussi. On y venait avec une voiture à chevaux, un break qui servait à mon père et à la famille. Ma mère avait un Sulky...

Je suis restée jusqu'à dix-sept ans, dix-sept ans et demi à la Conception. On aimait beaucoup les sœurs de saint-Joseph de Cluny. Il y avait deux grandes classes divisées. Le curé

venait deux fois par semaine nous faire un examen, le père Becourieux. Il était gentil. On allait à Saint-Bouis à pied et en route on jouait aux billes avec lui.

On allait jusqu'au brevet ordinaire. On apprenait un peu de tout, de la musique, de la peinture, du piano. On nous donnait une bonne éducation de jeunes filles bien rangées. Bes sœurs disaient qu'elle faisaient « des Badies ». On disait « Bes filles de saint-Joseph de Cluny » et « les demoiselles de la

Conception ». on faisait une différence avec Xouméa, c'était supérieur. On payait un peu plus cher, mais on était mieux nourri.

Je me rappelle de Mère Saint-Jean. C'était une bretonne. Elle était très intelligente. C'est elle qui accompagnait les messieurs quand ils venaient aux renseignements. Quelques fois ils allaient voir la propriété.

Lorsqu'on allait se baigner à la rivière de la Conception, dans le creek plutôt, à côté d'une cabane, on mettait des caleçons montants. La discipline était stricte, mais pas trop. Il fallait être polie, gentille, pas grossière.

On nous donnait une formation de maîtresse de maison, mais on ne faisait rien, même pas son lit. Il y avait des bonnes et des novices. Ce sont des filles qui se préparent à être sœurs. Il y en avait deux ou trois. Nous, il nous fallait seulement savoir recevoir, mais on ne faisait rien.

A la Conception, il y avait un grand et beau jardin avec des légumes. Nous avions tout, nous étions parfaitement autonomes. Nous n'avions besoin de rien. Il y avait des champs autour, des vaches, et les sœurs se ravitailsaient sur place. C'étaient des libérés qui travaissaient dans les champs. Ils faisaient aussi le lavage le repassage, les sœurs ne faisaient que la cuisine.

Il y avait aussi une jolie église à la Conception, je ne l'ai pas vu construire. Elle était déjà construite lorsque nous sommes arrivées. Il n'y avait pas de maison autour de la pension. Juste la maison du curé et la tribu. Pour se rendre à Nouméa, on prenait les voitures à deux chevaux, la route était assez bonne, elle était entretenue. En partant de la Conception j'avais le brevet blanc, mais ça ne comptait pas pour l'administration. »



FILLE de pouvoir

Ces sorties ont laissé des souvenirs impérissables dans la mémoire des calédoniennes de l'avant-guerre...

Patronage de Feanne d'Arc



En 1929, on voit la fondation du patronage de Jeanne d'Arc dans un local du boulevard Vauban. En 1933, celui-ci étant devenu trop exigu, l'œuvre est transférée rue de l'Alma dans un bâtiment construit à cet effet. Cette fondation prend vite le surnom de P.J.A. qui deviendra plus tard les âmes vaillantes. Les sœurs de Cluny accueillent les petites filles tous les jeudis et samedis après-midi gratuitement. Mère Marthe, mère Hélène, sœur Marie-Hélène, sœur Marie-Thérèse, sœur Marie-Marthe se relayent pour s'occuper des enfants.

Elles s'attachent à diversifier les activités : chants, prières, couture, broderie, théâtre. Un goûter clôture ces après-midi.

Les sœurs organisent également des promenades en ville vers le temple, le château d'eau. Lorsque des camps sont prévus au chalet de la Conception, les sorties durent plusieurs jours.

Les P.J.A. surnommées également les *pyjamas*, possèdent des uniformes obligatoires : un kaki pour la semaine et un blanc pour les jours de fête.

Nos institutrices

Femmes de vocation

> Julie, Amélie, Marthe, Elise, Fernande, Adrienne, Mauricette,... maîtresses d'écoles, institutrices et aujourd'hui professeurs des écoles : peut-on mettre un visage sur ces prénoms?

Femmes qu'on imagine modestes, dévouées mais surtout honorées, au service de l'école de Jules Ferry, laïque, gratuite et obligatoire, dans un monde encore pétri de certitudes pédagogiques. Elles ont, pour la plupart, donné leur nom à une école de Nouméa, mais au-delà de cette reconnaissance, il reste des questions : pourquoi et comment devenait-on institutrice? Quelles étaient les perspectives pour une enseignante débutante en Nouvelle-Calédonie? Après les années en brousse, quel horizon s'offrait alors aux femmes : Nouméa, et un poste de directrice avant une retraite bien méritée ?

Un état de l'instruction à Port-de-France

L'instruction est caractérisée dans ses débuts en Nouvelle-Calédonie par le dynamisme de l'enseignement libre tenu par des congréganistes voués à l'enseignement : Petits Frères de Marie, sœurs de saint Joseph de Cluny. Le frère Germanique ouvre à Port-de-France en 1859 l'école des garçons, et sœur Marie de la Paix



L'éducation est un pôle qui reste réservé à la femme. Comme elle transmet la vie, elle transmet le savoir. Cette fonction se socialise peu à peu par la place qu'elle prend dans l'enseignement. C'est dans cette voie, comme celle de la médecine, qu'elle accède à la vie sociale et à une autonomie financière. Elle peut même espérer atteindre des postes de direction. Les salaires restent cependant inférieurs à ceux des bommes.

l'école des filles à la Conception. Cet enseignement n'est ni gratuit, ni obligatoire.

Les textes officiels mentionnent pour la première fois en 1862 l'ouverture d'une école primaire privée à Port-de-France « pour les enfants de sexe féminin », tenue par une civile, madame Marguerite Pascal, institutrice pourvue du brevet de capacité pour l'enseignement primaire, obtenu à Toulouse en 1854. Elle était la femme du colon Louis Pascal, et elle connut avec sa famille une fin tragique, assassinée par des travailleurs néo-hébridais en 1867. 1

Les règles de l'instruction publique en Nouvelle-Calédonie sont fixées 1e 15 octobre 1863 par arrêté du gouverneur Guillain, décidé à élargir l'enseignement au plus grand nombre ; deux sortes d'écoles sont reconnues :

- les écoles publiques subventionnées par l'administration, où l'enseignement est dispensé gratuitement pour les familles pauvres : il s'agit de l'école des garçons tenue par le vicaire de la paroisse et de l'école des filles tenue par les sœurs de saint Joseph de Cluny, mentionnées précédemment;
- les écoles privées fondées et entretenues par des particuliers ou des associations.

Il faut disposer dans les deux cas d'un brevet de capacité pour l'enseignement primaire, lequel peut même être obtenu localement, ou du diplôme de bachelier ès-lettres, ou encore d'un certificat d'admission dans une des écoles spéciales de la métropole.







Entrée de l'école communale de la vallée des colons qui deviendra l'école Elise Noëllat, carte postale, coll. MDVN.

À la fin de l'année 1868, le gouverneur Guillain décide par un arrêté que l'instruction donnée dans les écoles publiques sera gratuite, laïque et obligatoire, soit 13 ans avant Jules Ferry.

Les temps sont difficiles : en 1870, un arrêté supprime en Nouvelle-Calédonie les distributions publiques de prix pour cause de crise en France. Les vacances scolaires sont de courte durée : elles commencent alors le 15 décembre 1870 et s'achèvent le 15 janvier 1871. En outre, il faut parfois attendre de longs mois le bateau qui apporte les livres et fournitures des-

tinés aux écoles, et les payer fort cher !... Les femmes qui disposent du diplôme requis ouvrent donc des écoles privées.

Tel est le cas de madame Penaud, institutrice brevetée : elle ouvre en 1872 une école privée pour jeunes filles, qui bénéficie d'une subvention de 2 000 francs accordée à la première institutrice qui viendrait s'établir en Nouvelle-Calédonie.

Sont enseignés et inscrits dans cet ordre au programme :

« l'instruction religieuse et morale, la lecture, l'écriture, la langue française, la littérature, l'arithmétique, le dessin linéaire, la géographie, l'histoire en général, les ouvrages manuels (travaux d'aiguille), la comptabilité, le chant, la musique instrumentale (piano). »

On y commence les cours le matin à 7 heures 30 pour finir à 10 heures, puis on reprend à 13 heures jusqu'à 17 heures.

Les garçons vont à l'école communale fondée par quatre frères maristes en 1873, ou à l'établissement privé d'enseignement secondaire fondé en 1874 par l'abbé Fraysse, ou encore à l'école protestante de Frédéric Surleau ouverte en novembre 1873. L'instituteur Marcheix ouvre une école privée de garçons à Nouméa le 22 septembre 1876.

En 1877, l'instituteur Russier arrive avec sa femme Suzanne, autorisée à ouvrir une école privée pour jeunes filles l'année suivante.

Certaines *s'exilent* en brousse, comme madame Percehays en 1879, qui ouvre une école primaire à Ouégoa. À titre indicatif, son traitement annuel est de 2 500 francs.

Louise Michel est signalée comme professeur de musique et de dessin à l'école communale des filles en 1880.

Dans les années 1880, madame Anne Pongy ouvre une école primaire à l'île Nou pour les enfants du sexe féminin des fonctionnaires et agents de toute sorte ; madame Bonnieux crée une école primaire à la presqu'île Ducos pour les enfants des deux sexes de cette localité.

En 1881, s'ouvre le collège de Nouméa : il sera critiqué par la population pour son mode de recrutement par examen, qui pénalise les élèves, de ce fait peu nombreux, 12 en 1884, pour son coût élevé, et aussi pour ses programmes peu adaptés car calqués sur ceux de métropole par les professeurs, alors masculins, qui en arrivent.

La laïcisation, qui débute en 1882, permettra le renforcement de l'instruction publique. La lutte est âpre entre enseignement libre et laïque : en 1881, la société de propagation de l'enseignement laïque ouvre route de l'Anse Vata une école, dite maison des colonnes pour faire donner l'instruction aux enfants pauvres de la colonie, 5 garçons et une fillette. La riposte a lieu l'année suivante avec la création de la société des écoles libres de Nouméa, qui soutient les écoles des Petits Frères de Marie et des sœurs de saint Joseph de Cluny « auxquels les locaux et les moyens d'existence sont retirés. » En 1882, 442 enfants suivent l'enseignement des écoles congréganistes contre 328 celui des écoles laïques.

Les statistiques sont faites en 1885 par Paul Cordeil ² ; 43 établissements sont ainsi répartis en Nouvelle-Calédonie : un collège à Nouméa, une école de pilotins créée en 1883 à bord de la goélette la *Gazelle*, deux orphelinats, onze écoles communales, trois écoles libres, six écoles de l'Administration Pénitentiaire, dix neuf écoles indigènes.

On compte alors treize écoles de garçons et onze écoles de filles pour dix neuf écoles mixtes ; 2 100 enfants sont recensés dont 1 000 européens ou métis et 1 100 indigènes.

L'ouverture d'écoles privées ou libres mixtes marque le début d'une période qui commence en 1885 : mademoiselle Maillot en 1886, mesdemoiselles Lebon et Célières en 1893, madame Malignon en 1894 au faubourg Blanchot, et la même année mademoiselle Brajeul à la vallée du Tir.

Le décret du 26 septembre 1902, promulgué en 1903, contraint les communes à tenir un registre des déclarations d'ouverture d'écoles privées : c'est ainsi qu'entre 1903 et 1940, douze femmes ouvriront des cours, dont cinq demoiselles. Le registre mentionne qu'elles sont pourvues du brevet de capacité pour l'enseignement primaire. Il s'agit entre autre de madame Michelet, qui ouvre un cours







élémentaire pour jeunes filles rue Turbigo, de mademoiselle Desmazures pour les jeunes enfants rue Monge, de mademoiselle Grimm rue Gambetta ou de mademoiselle Létry à la vallée des Colons. Ces cours connaîtront de fréquents déménagements car ils se situaient dans des immeubles privés et devaient se reloger au gré des renouvellements de bail.

La formation et les salaires

L'exemple de Marguerite Lefrançois, née Roques, est caractéristique d'une formation type de l'institutrice, du moins quand elle venait de métropole : à 13 ans, Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires (1881), à 16 ans, Certificat d'Etudes Primaires Supérieures (1884), à 17 ans, Brevet Elémentaire de capacité pour l'enseignement primaire (1885), à 18 ans, Brevet Supérieur de capacité pour l'enseignement primaire (1886), à 38 ans, Certificat d'Aptitude Pédagogique (1906) obtenu à



Portrait de Marguerite Le François, coll. école Marguerite Le François.

Nouméa. Encore faudrait-il, pour être complet, ajouter à cette liste, d'autres titres, mais qui ne sont pas liés à l'enseignement. Sa famille l'avait surnommée *la collectionneuse de diplômes*. Elle reçut également des distinctions honorifiques. Le brevet élémentaire de capacité n'est pas une formalité.

En effet, cinq épreuves écrites attendent les candidats : dictée, page d'écriture, composition française, arithmétique et croquis au trait ; six épreuves orales sont prévues : lecture et explication de texte, arithmétique, histoire et géographie de la Nouvelle-Calédonie, de l'Océanie, et de la France, grammaire, sciences physiques et naturelles, solfège ; et enfin gymnastique pour les hommes et travaux d'aiguille pour les femmes.

En 1883, un arrêté fixe les conditions d'avancement des instituteurs et institutrices de la Nouvelle-Calédonie ainsi que la solde à leur allouer : les enseignants doivent être munis *autant que possible* du brevet de capacité. Les salaires varient entre hommes et femmes, et entre brousse et Nouméa. En effet, on estime alors que la vie en brousse est moins chère qu'à Nouméa.

Un instituteur débutant à Nouméa touche 2 400 francs, mais 2 000 francs dans l'intérieur. Une jeune institutrice commencera sa carrière avec 1 800 francs à Nouméa et 1 600 en brousse.

Ces différences s'observent tout au long de la carrière : au dernier échelon, les hommes sont rémunérés 4 600 francs à Nouméa contre 4 000 francs en brousse ; les femmes 3 200 francs à Nouméa contre 3 000 francs dans l'intérieur.

Les directeurs et directrices des écoles de Nouméa ont un supplément de 600 francs. Le passage d'un échelon à un autre se fait tous les trois ans. Les examens pour les emplois d'instituteurs et institutrices stagiaires comprennent alors deux épreuves écrites — composition

française sur un sujet de morale, d'éducation ou d'enseignement ; composition d'histoire et de géographie — et quatre épreuves orales — leçon de lecture et d'explication ; leçon d'arithmétique ; leçon sur les éléments des sciences naturelles et physiques ; correction et appréciation de devoirs pris le jour de l'examen dans les écoles municipales de Nouméa.

Les registres de mouvements de personnel de l'école Frédéric Surleau entre les années 1880 et 1966 font état des diplômes que possèdent les institutrices.

Toutes les femmes ont le brevet élémentaire obligatoire pour enseigner. Elles sont, entre 1880 et 1934, 32 % à obtenir le Certificat d'Aptitude Pédagogique puis 61 % entre 1939 et 1966, 21,5 % sont même pourvues du brevet supérieur. La première femme à être mentionnée bachelière dans ces registres a obtenu son diplôme en 1945 et 1946 (le baccalauréat se passait alors en deux parties). Elles sont six femmes pour neuf hommes à l'avoir dans les années 1950-1960.

On lit dans les procès-verbaux de conseil des maîtres de l'école Frédéric Surleau que c'est à la demande d'une institutrice, madame Ulm, que circuleront en 1932 *Le manuel général de l'instruction* et *Le journal des instituteurs et des maîtres*.

Il convient de préciser que la formation doit être d'autant plus solide que les classes comptent des effectifs de 30 à 50 élèves, avec souvent plusieurs niveaux dans un même cours. En 1930, l'école Frédéric Surleau recense 341 élèves répartis dans 8 classes, ce qui fait une moyenne de 42 élèves par classe. Dans ces conditions, le travail et la discipline sont difficiles à maîtriser.

Les femmes ne sont pourtant pas débordées par la situation, même si elles doivent aussi s'occuper de la propreté des enfants (les chaussures, les poux...) et des relations parfois assez cocasses avec les parents. Les comptes-rendus d'inspection font état d'institutrices qui font régner une discipline « douce, mais cependant très ferme, [...] excellente, car les élèves ne sont jamais inoccupés » jusqu'à être « un peu rude, peut-être... » Les notes négatives concernent surtout les tendances parfois observées à la routine, ou à un enseignement trop mécanique, ou encore à une trop grande servilité au livre au détriment d'un travail plus personnel. Certains billets d'absence valent le détour : « Lucien et Albert on pas été a l'école se matin parce que on avait besoin deux pour faire des commission » (sic). Une circulaire de 1936 du chef de l'instruction publique invite les enseignants à ne pas craindre d'user de leur influence personnelle auprès des familles pour que les enfants fréquentent l'école dès qu'ils ont l'âge requis.

"Vous n'ignorez pas que des visites sont faites pour les inciter à envoyer leurs enfants dans les écoles privées. Le dévouement que d'autres montrent, je ne doute pas de le trouver chez vous en faveur de l'école publique que vous servez et dont vous avez à cœur de montrer la valeur pédagogique et morale."

Après les cours, l'évangélisation...

Faire carrière

Une carrière d'enseignant commence rarement à Nouméa : la brousse accueille les jeunes instituteurs et institutrices pour leur premier poste.

La Mademoiselle qui prend son poste en brousse suscite de la curiosité au mieux, de la jalousie au pire : on observe et on commente abondamment ses faits et gestes et ses relations. Il arrive même qu'il soit préférable qu'elle s'isole volontairement afin d'éviter d'être accu-sée de favoritisme. Les petites communes sont pauvres et le budget qu'elles peuvent allouer à l'entretien de l'école et du logement de l'enseignant est maigre. La solution consiste souvent à





fermer les petites écoles éloignées et à se regrouper au centre du village. Les perspectives de mutations au chef-lieu sont rares et chères.

Quelques exemples pris dans les registres de mouvement de personnel montrent qu'il faut parcourir parfois un long chemin. Celui de Marie Havet est particulièrement intéressant : épouse d'un fonctionnaire du Pénitencier, titulaire d'un brevet élémentaire, elle arrive en Nouvelle-Calédonie après un séjour en Guyane Française où elle a enseigné pour l'Administration Pénitentiaire entre 1892 et 1896. Elle est alors institutrice en Nouvelle-Calédonie pour la même administration (1897-1901). Elle est envoyée à Koné en 1901, puis à Bourail en 1913, enfin à Nouméa à l'école Frédéric Surleau en 1921 à l'âge de 52 ans et à l'école du faubourg Blanchot en 1924. Elle termine sa carrière comme directrice de l'école communale des filles. Elle décède en service en 1932, âgée de 63 ans seulement, et nantie des distinctions honorifiques suivantes : officier d'académie, officier de l'instruction publique et



Classe de brousse, coll. Amiot,

médaillée d'argent. Il faut noter qu'elle éleva aussi cinq enfants, dont deux filles qui suivirent ses traces (Mauricette Havet, épouse Devambez, et Hectorette, épouse Jacques) et un fils qui trouva la mort dans la Somme pendant la Première Guerre mondiale. On retrouve la famille Havet dans un registre qui consigne les familles nombreuses auxquelles des médicaments étaient distribués, signe que le métier d'institutrice n'apportait pas une grande aisance matérielle

Titulaire du brevet élémentaire, supérieur, et du certificat d'aptitude pédagogique, Marie Courtot fera quant à elle un séjour à Lifou, puis à Voh, avant d'enseigner à l'école communale des garçons puis d'être directrice de l'école de la vallée du Tir à l'âge de 39 ans.

Mademoiselle Mathilde Broquet, une calédonienne née en 1896 à Hienghène, sera institutrice stagiaire à Houaïlou, fera un retour à Nouméa entre 1920 et 1928, et repartira à Canala en 1931 et à Thio en 1932, avant d'assumer la succession de madame Lods dans la vieille bâtisse de l'école de l'Orphelinat en 1935. Elle prendra sa retraite en 1956 « après avoir servi la jeunesse calédonienne pendant 40 ans ». ³ L'article qui retrace sa carrière indique qu'elle faisait partie d'une « génération qui gagnait 150 francs par mois (encore fallait-il que la maladie ne vous eût pas obligé à interrompre le service) et qui partait dès le 10 février vers l'école de brousse qui devait ouvrir le premier mars. »

En effet, il fallait alors prendre le bateau, la patache, le cheval, pour finir par gagner son poste à pied, « après de multiples péripéties qui fleuraient parfois le drame, souvent le roman comique. » On réalise qu'une jeune institutrice exerçant à Houaïlou, à Canala ou à Thio était alors beaucoup plus éloignée de Nouméa que de la métropole, et on peut aisément leur donner le nom de pionnières.

L'école publique rend aussi un hommage plus général au monde des enseignantes :





Distribution des prix, coll. Joubert/Shekleton, Fonds Godard, Bernheim.

« Pendant plus d'un quart de siècle, Mlle Broquet a modelé cette école, ses élèves et son éauite d'adjointes à son image. De l'autorité, certes, non point celle du dompteur ou du pontife, mais cette autorité naturelle qui naît de la conviction profonde que ce que l'on fait vaut qu'on y consacre sa vie, que l'on y sacrifie le meilleur de soi. Et cette sérénité qui vient non point de l'indifférence ou de l'hypocrisie, mais d'une nature pleinement équilibrée, qui a su établir l'harmonie entre ce que l'on pense et ce que l'on fait et ce dont on rêve. [...] Si le Service de l'Enseignement a pu être à la hauteur de sa tâche, malgré des conditions souvent difficiles et dispenser à la jeunesse l'instruction qui lui était due, c'est à des éducateurs comme Russier, Surleau, Noëllat, Havet, Lods, pour ne citer que les disparus, qu'elle le doit. Mlle Broquet, comme Mme Ulm qui nous quitta en décembre, ont leur place parmi cette admirable pléiade. La population calédonienne ne les oubliera pas. »

Choisir une carrière dans l'enseignement pour une femme, dès le milieu du XIX^e siècle dans une société patriarcale, c'est aussi se donner les moyens de son autonomie intellectuelle et financière — de nombreuses enseignantes ne se marient pas -.. C'est avoir accès à une profession reconnue, quand les rares femmes qui travaillent sont souvent couturières, ou aident leurs époux sur la propriété. On le sent dans les discours et hommages rendus à l'occasion de distribution des prix ou de départ à la retraite, c'est une sorte de dette à vie que les élèves ont contractée en quittant l'école. Les termes sont forts : les institutrices « modèlent » les élèves, « marquent de leur personnalité » des générations d'enfants, et ce jusqu'à l'avènement de nouvelles techniques pédagogiques qui prônent l'effacement de la personnalité omnisciente de l'enseignant qui inculque un savoir, au profit d'une relation plus équilibrée en faveur de l'enfant.

Dans la réalité, force est de constater que la reconnaissance et les récompenses sont symboliques : nanties des Palmes Académiques ou autres distinctions honorifiques, les unes prennent leur retraite en métropole, d'autres restent au village quand elles sont mariées à un enseignant ou s'installent en ville pour permettre à leurs enfants de poursuivre leurs études. Selon la formule consacrée, elles peuvent enfin jouir d'une retraite bien méritée. L'une d'elles se vit offrir le jour de son départ un réveille-matin pour lequel tout le village s'était cotisé... Elles sont invitées encore quelques années aux distributions de prix, puis souvent elles sont oubliées.

Notes :

- 1 O'Reilly Patrick (le P.), *Calédoniens*, Société des Océanistes, Musée de l'homme, Paris, 1980, p.311.
- 2 Paul Cordeil, *Origines et progrès de la Nouvelle-Calédonie*, Imprimerie du gouvernement, Nouméa, 1885.
- 3 L'école publique, n°9, juillet 1956.



FEMME

d'initiative

Edmée Varin

Aînée d'une famille de quatre enfants, Edmée Varin est née en 1903 à Nouméa, où ses ancêtres étaient arrivés en 1883.

Son père, Albert Varin, était un notable : industriel, homme politique, architecte-voyer de la ville de Nouméa, conseiller général et Grand Vénérable de la Loge Maçonnique.

Edmée est une brillante élève de l'école communale des filles, qui deviendra par la suite l'école Suzanne Russier. Comme il était d'usage à cette époque et dans ce milieu, on lui fait étudier le piano ; elle sera d'ailleurs toute sa vie passionnée de musique. On lui enseigne aussi l'anglais.

Elle entre ensuite au collège colonial où en 1921, elle fait partie de la première promotion de jeunes filles admises au baccalauréat avec mesdemoiselles Parker et Michelet.

Sa voie semble tracée et ses parents envisagent une suite logique au déroulement de ses études : elle doit aller en France faire sa médecine afin de devenir, comme elle avait été une des premières bachelières, une des premières femmes médecins de Nouvelle-Calédonie.

Cupidon s'en mêle et fait dévier une route qu'il trouve trop droite.

La guerre de 1914-18 est terminée, les militaires du Bataillon du Pacifique viennent de rentrer au pays couverts de gloire et auréolés du prestige de Grand-mère inconnue, silhouette délicieusement surannée dans un salon de rotin, en fin d'après-midi. On pourrait presque entendre le bruit du brasseur d'air. J'aurais aimé vous rencontrer, mais je parcours avec des mots votre vie de mère, d'épouse et de professeur, votre vie si souvent contrariée par le destin.

ceux qui ont contribué à libérer la France. Edmée n'est pas insensible au charme du plus jeune des engagés volontaires, Emile Rolland, parti sur le front à 17 ans, et qui revient bardé de médailles.

Adieu les études de médecine. Edmée va suivre son beau militaire qui retourne aux Nouvelles-Hébrides où sa famille possède une plantation.

L'amour est aveugle, il faut croire, du moins est-il persuasif. Car aller vivre aux Hébrides

à cette époque n'est pas à la portée de tout le monde. De Tagabé, où se trouve la plantation, on ne peut rejoindre Port-Vila qu'à cheval, par des pistes défoncées impraticables par mauvais temps. Le climat est difficilement supportable. Le paludisme et la dysenterie sévissent à l'état endémique. Les cyclones et les tremblements de terre peuvent anéantir en quelques heures des mois et des années de labeur.

Edmée va en faire la dure expérience, et n'y résistera pas.

Dans une même année, un de ses enfants est emporté par la maladie et un violent tremblement de terre endommage gravement l'habitation et détruit la plus grande partie du mobilier. C'en est trop. Edmée veut rentrer à Nouméa où elle va se consacrer à son rôle de mère de famille et se dévouer à ses trois enfants, Edith, Francis et Denyse.

Mais c'était insuffisant pour satisfaire son appétit intellectuel. En 1933, elle entre dans l'enseignement, affectée à l'école Frédéric Surleau où vont s'affirmer très rapidement ses qualités d'éducatrice. Son chef de service disait d'elle :

PHOTO: Edmée, coll. Varin.

Spontanément, les dames de la ville, bénévoles, offrent leurs services à l'ouvroir de la *Red Cross* et sans ménager leur temps ni leur peine, apportent un concours apprécié de l'état major US.

Edmée Varin fait partie de ce groupe, assure des

Edmée Varin fait partie de ce groupe, assure des travaux de couture, sert comme interprète, effectue des traductions d'articles de personnalités américaines dans lesquels les opinions exprimées méritent de retenir l'attention des Français.

La « *Red Cross* » américaine et diverses associations locales, ancêtres des clubs de service, organisent des galas de bienfaisance au profit des volontaires calédoniens partis sur les champs de bataille, des spectacles de variétés pour soutenir le moral des GI's, loin de leurs foyers.

Edmée est toujours là, apportant sa collaboration. Très bonne pianiste, elle accompagne chorales et solistes et plusieurs fois des artistes américains de passage pour des spectacles aux armées.

Ces multiples occupations ne l'empêchent pas de suivre avec attention l'évolution du conflit en France et d'en entretenir ses élèves. En juillet 1944, au moment où allait commencer la Libération, elle leur disait :

« Voici qu'il est fait, le premier pas sur le sol national pour la libération de cette France si chère. Bientôt c'est sur l'Arc de triomphe que flotteront nos trois couleurs. Cette année nous aurons plus de joie que l'an dernier à entendre la Marseillaise à la distribution des prix. »

Hélas, ce jour-là sa place restera vide.

Le 26 novembre 1944, en quelques heures, elle sera emportée par un mal aussi implacable qu'imprévu. Elle avait 41 ans.

Dans le dernier éloge qu'il prononça sur sa tombe, le principal du collège La Pérouse concluait ainsi :

« Adieu chère collègue. Vous avez bien mérité la paix religieuse de vos derniers moments. Car votre vie trop tôt brisée a été bien remplie. Mais votre souvenir vivra dans la pensée de vos collègues et de vos élèves. »

« Elle sut dès les premiers jours unir l'entrain au sérieux et subordonner son activité à la patience, cette forme si difficile du courage dans le travail comme dans la lutte, et qui est la première vertu de l'éducateur. »

Aussi, l'année suivante, est-elle détachée au collège La Pérouse comme professeur-adjoint chargée de l'enseignement littéraire. Elle occupe ce poste avec une maîtrise dont témoignent les jugements de ses chefs et les succès de ses élèves.

Outre ses activités purement pédagogiques, elle organise pour ses élèves des sorties-nature, des pique-nique et des campings sur la propriété familiale du Mont-Dore ; elle-même pratique le sport, et il reste d'elle un récit de l'exploration des grottes d'Adio. Elle caresse aussi depuis longtemps le projet d'ouvrir une institution destinée à accueillir et aider les jeunes filles contraintes à venir de l'intérieur, des Nouvelles-Hébrides ou de Tahiti pour suivre les cours de l'enseignement secondaire afin de pouvoir se présenter au baccalauréat.

La guerre de 1939 survient, qui l'empêchera de mener à bien ce projet. Il va falloir remplacer les professeurs mobilisés ou bloqués en France par la rupture des liaisons avec la métropole.

Edmée accepte, au risque de se surmener, mais

de bonne grâce, d'accroître une tâche déjà lourde en assurant l'enseignement de l'anglais et celui de l'histoire et de la géographie dans des classes du deuxième cycle secondaire.

"Le principal du Collège se souvient de ces jours où parvenait ici la nouvelle du désastre qui accablait la France. Il se rappelle qu'elle fut au premier rang de celles et de ceux qui n'hésitèrent pas une minute sur la voie à suivre, celle du devoir, et à accomplir les efforts exceptionnels exigés des circonstances afin que le Collège pût continuer de remplir honorablement son rôle."

1942 : les troupes américaines débarquent en Calédonie et de nombreux services s'implantent à Nouméa.



Ange ou démon :

la femme dans le roman calédonien

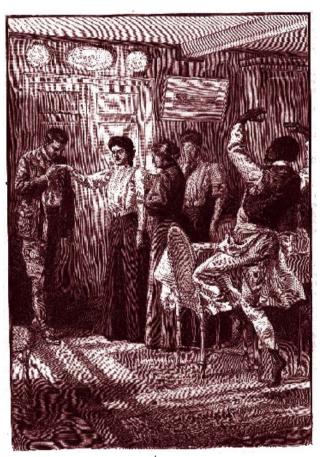
Ignorées des récits de voyage et des rapports de fonctionnaires, chiffres anonymes des convois pénitentiaires, les femmes sont absentes des premiers textes de l'histoire coloniale néo-calédonienne. Or cette histoire n'a pu se faire sans elles.

Une colonie de peuplement contient dans sa terminologie même, la nécessaire participation du féminin, pérennisant l'ordre social, garant des futures générations de colons. Mariage et famille, dans le discours officiel, tiennent lieu de destin. Ils consacrent la vocation d'épouse qui se confond avec le nécessaire de survie du colon, assurant la fondation, l'ancrage d'une implantation hasardeuse. Dans un siècle où le code de la morale et le souci constant de la bienséance excluent toute allusion à la sexualité et au corps, les personnages féminins des romans coloniaux reproduisent les clivages sociaux de l'Europe du XIX^e siècle et sont schématiquement représentés comme femmes d'ordre ou de désordre suivant l'attitude qu'elles adoptent face à la morale bourgeoise et au désir des hommes.

Occultées du réel, figurines muettes des albums de photos, les femmes vont occuper le domaine artistique. Représentation d'un monde d'hommes, écrit par des hommes, elles apparaissent dans le champ romanesque de la litté-



Objet de représentation exotique dans un monde rude, la femme en tant que personnage romanesque relève du rêve et du mythe. Dans une société pressée par l'utilitaire, où la créativité artistique est quasi inexistante, la figure féminine est, avec les délires anthropophagiques, un sujet d'évasion qui inspire les écrivains.



Les filles du pionnier, coll. Bogliolo 1 .

rature coloniale néo-calédonienne sous les traits des personnages du roman populaire : femme ange, femme démon. Laissant transparaître les fantasmes, s'inscrivant dans la symbolique traditionnelle du monde de la fiction littéraire, les quatre romans étudiés, *Chez les*

anthropophages. Aventures d'une Parisienne à la Nouvelle-Calédonie du Docteur Henri Thiercelin, Les Parisiennes à Nouméa d'Elie Berthet, Célina Landrot, Fille de Pouembout de Marie et Jacques Nervat, Les filles du pionnier de Marc Le Goupils, respectivement publiés en 1872, 1873, 1904, 1910, font des personnages féminins les figures centrales de la trame romanesque. Présentées comme l'accessoire, l'ornement d'une aventure typiquement masculine dont le sérieux et la rudesse hautement revendiqués les excluent, elles deviennent les enjeux d'une autre conquête tout aussi étrange, éternelle quête des sociétés humaines, celle de l'identité masculine. Ces quelques romans témoignent naïvement, dans ce siècle expansionniste, de l'altérité absolue de la symbolique féminine aux yeux des hommes : le monde terrestre est conquis mais la femme demeure Terra incognita.

Pour mieux cerner les représentations féminines de la littérature coloniale néo-calédonienne, nous avons choisi les héroïnes de romans publiés entre 1870 et 1920, œuvres de modestes auteurs dont quelques uns seulement ont séjourné dans le Pacifique. Cette diversité littéraire, sous son apparente hétérogénéité, regroupe des figures romanesques schématiques. Les personnages féminins angéliques ou démoniagues correspondent aux archétypes de la littérature populaire du XIX^e siècle. La simplification et le manichéisme des caractères féminins caractéristiques de ce type de narration font des héroïnes du roman colonial des figures symboliques du code des bonnes mœurs. Au-delà de l'opposition classique, entre femme du peuple et femme bourgeoise, c'est dans l'image du corps féminin omniprésent ou transparent, tentateur ou angélique, que va s'organiser cette double représentation. Les fiançailles, les noces, clôturent le roman sentimental et apparaissent comme l'aboutissement logique du destin exclusivement conjugal

des femmes. L'institution du mariage entérine et atteste le fonctionnement d'une société coloniale soucieuse de légitimité.

Une corrélation s'établit donc, dès le départ, dans le schéma narratif de ces romans : les personnages féminins sont placés dans une situation marginale. Leur présence en Nouvelle-Calédonie est consécutive à un rejet social ou à un exil volontaire, marquant une rupture, il témoigne de la prégnance de l'idéologie ayant présidé à la politique de peuplement des colonies et tout particulièrement des terres australes. Marginaux, aventuriers, bagnards, se trouvaient extirpés d'un corps social qu'il fallait assainir, transplantés dans des territoires suffisamment éloignés pour qu'ils ne puissent menacer la mère patrie, contraints par des conditions matérielles extrêmement rudes à l'expiation, ils se devaient d'instaurer les bases d'une société européenne à moindre frais.

Les œuvres romanesques opposent deux à deux femmes du peuple et femmes bourgeoises, mettant en évidence d'une part, la stratification sociale rigide et, d'autre part, la situation de marginalisation qui motive l'exil et la présence de ces héroïnes en Nouvelle-Calédonie. Cette double rupture, fait apparaître la corrélation entre situations maritale et financière.

En effet, la misère ou la ruine sont à l'origine d'une exclusion où, bâtarde, orpheline, veuve et femme adultère, se trouvent placées, face aux normes du mariage comme des épouses de second choix, des pis-aller. Elles conjuguent ainsi les lignes force de l'éternel statut féminin : mariage et argent.

Ainsi sont associées la symbolique de la *chair* angélique ou démoniaque et la légitimité du statut des femmes, démontrant la forte prégnance d'une conception restrictive et normative du corps qui codifie, au XIX^e siècle, tout itinéraire féminin.









C'est beau! N'est-ce pas, mesdemoiselles!, coll. Bogliolo 1.

L'idéologie d'une bourgeoisie commerçante en pleine expansion marque de son empreinte le roman populaire colonial dont elle est destinataire. Le vocabulaire de la finance, dot, héritage, fortune, biens, patrimoine, occupe donc une place prépondérante dans tous les textes évoquant le mariage, limitant au strict nécessaire l'union des cœurs, occultant radicalement celle des corps.

La demande en mariage devient une opération financière permettant le maintien du statut social, ce marchandage apparaît d'autant plus sordide lorsque les filles sont *sans dot*.

« [...] il faut voir les choses comme elles sont, Louise et Germaine n'ont pas de fortune. [...] La formule était brutale, mais madame Fulbert, pour réagir contre des excès possibles d'un idéalisme sentimental, ne répugnait pas à l'emploi bygiénique des vérités amères. » ¹

Les lettres de demande en mariage prennent l'aspect de courriers commerciaux, faisant état de contrats, de chiffres et d'évaluations sans évoquer le moins du monde la réalité d'une union physique que supposait ce lien conjugal.

« J. Saxton, vieil ami de votre père, Pierre Cavalier, décédé à Poya en l'an 1864, a l'honneur de vous demander votre main pour ses deux fils Edouard et Richard.

M. Saxton possède, en biens immobiliers et mobiliers, et valeurs diverses, une fortune qu'il évalue à un million sept cent mille francs, susceptible d'accroissement considérable par le fait d'une bonne gestion, et aisément réalisable en toute circonstance.

Si Mlles Cavalier agréaient nos propositions, il serait reconnu à chacune des deux épouses par leurs conjoints, un apport dotal de cent cinquante mille francs, en valeurs déposées en banque. » ²

Pour les plus humbles, comme Célina Landrot ou Héloïse de Clairefontaine, l'héroïne du roman du Docteur Thiercelin, la conjugalité demeure cependant une garantie contre la misère et la faim, le seul moyen pour s'extraire d'une condition sordide, et pourquoi pas, l'espoir d'accéder au luxe, à l'abondance que leur origine leur interdit.

"[...] il était riche, un peu fou, jeune et joli garçon. Je me fourrais dans la tête l'espoir d'en faire la conquête. Ses convictions communardes et fraternelles me faisaient espérer que nous pourrions mettre en commun nos opinions et ses pièces de cent sous. N'ayant pour apport que mes dépenses habituelles et mes dettes, je n'avais rien à perdre et tentais l'aventure."

Célina, la jeune fille sauvage, accède à une pseudo-légitimité conjugale par sa condition de femme entretenue, son désir d'émancipation se limitant à ce semblant de respectabilité. Elle se métamorphose en animal de luxe, paresseux et choyé, gavé de sucreries dans la prison dorée d'un amant jaloux. Confinée dans l'arrière-boutique, enveloppée de précieuses étoffes, doublement piégée, par la passion qu'elle inspire et le luxe relatif dont elle se

gave, elle singe les femmes bourgeoises dont elle fut la domestique, elle s'attache à l'apparence de la bienséance à travers l'abondance vestimentaire et l'oisiveté, oubliant le travail et la faim, stigmates d'une condition sociale qu'elle a fui.

« Elle venait de faire sa sieste, et, dans l'éternelle berceuse, songeait à Mme Harel qui était en elle l'obsédant symbole de la vie oisive et luxueuse qu'elle avait toujours rêvée, et qu'elle vivait en partie. » ⁴

Les moyens mis en œuvre par les héroïnes pour concrétiser ces projets entérinent l'opposition entre les élues et les déchues, ces dernières jouent de toute leur capacité de séduction, affichant et utilisant, au mépris de la morale, ce corps voluptueux, unique dot léguée par la nature au mépris de la bienséance, elles investissent le domaine trouble du désir que les héroïnes diaphanes n'osent imaginer.

« Il y aurait bien un moyen de rendre toutes les filles égales devant la loi. [...] Il consiste tout simplement à déshériter les filles. Il n'y aurait plus de riches héritières. La beauté serait le seul droit au mariage, la seule aristocratie. On ne se marierait plus avec une belle dot, mais avec une belle femme. » ⁵

Des personnages féminins désincarnés

Que dire de l'épaisseur charnelle des jeunes filles de bonne famille dont les formes ne transparaissent jamais sous l'hermétique enveloppe vestimentaire ? Seul élément dévoilé, le visage, qui transmet pudiquement des émotions furtives et conventionnelles, soulignées de petits serrements de main ; la silhouette de ces jeunes femmes vêtues de blanc est perçue comme impalpable et quasiment asexuée. Aux yeux du monde, elles ne sont signifiantes que par l'ordonnancement et le









L'ange de la maison, Fonds Desmazures coll. ATNC.

choix des toilettes. La maîtrise du corps et du langage est exigée en toute circonstance, comme l'exemplarité de leur conduite, signe d'une éducation conforme au code en vigueur au XIX^e siècle. C'est donc à distance, qu'observées, jugées, elles suscitent l'émoi. Les jeux du paraître traduisent, par le biais du choix vestimentaire et la maîtrise d'émotions jugées déplacées, la volonté d'ignorer cette zone charnelle en proie aux pulsions qui demeurent de l'ordre de la nature et du sauvage.

"Les trois Parisiennes avaient, malgré la simplicité extrême de leur mise, un caractère d'élégance qui frappait vivement l'attention [...] Tous les cous se tendaient, toutes les lunettes marines étaient dirigées vers ce groupe gracieux qui apportait comme un souvenir de délicatesse et de civilisation sur cette terre sauvage, affectée à la transportation, c'est-à-dire au travail forcé et à l'exil."

"Tarigagasse n'avait jamais rien vu de pareil aux deux jeunes filles avec lesquelles ce bonbomme causait. Dans la Calédonie d'alors, la vie sociale commençait à peine à s'instituer. Les femmes des colons étaient le plus souvent des paysannes, ou des Australiennes d'allure masculine. [...] Il devenait peu à peu vert d'émotion, devant le modèle inconnu que lui révélaient les deux nouvelles venues. "

L'héroïne charnelle et sensuelle, « chair dévorée »

Deux romans mettent en scène des femmes de chair, femmes perdues, à la sensualité omniprésente, Célina et Héloïse, attirantes et effrayantes dont le destin est d'être absorbées par le monde instinctif de l'animalité représenté ici par les bagnards et les sauvages. Leur degré de séduction est proportionnel à la sanction sociale qui clôt la narration, plus elles séduisent plus elles sont sanctionnées par une

société qui les relègue dans l'univers carcéral, séquestrant ainsi la dangerosité de leur sensualité et du désir qu'elles font naître.

Soulignant dans de nombreuses scènes la double signification du désir charnel, du corps consommé, dévoré, le roman du docteur Thiercelin met en scène un simulacre nuptial, sorte de banquet cannibale, où l'ambiguïté du désir de chair atteint son paroxysme fantasmatique. De nombreuses études, tant littéraires que psychanalytiques, ont mis en évidence l'étroite relation qui s'établit entre le champ sémantique de l'amour charnel et celui de la nourriture, elle apparaît ici crûment, dévoilant les fantasmes extrêmes de l'ordre du pathologique, générés par le corps féminin dans l'imaginaire masculin.

« À la manière dont on la regardait il lui sembla que ses sauvages convives, tout en mangeant le bœuf, portaient sur elle-même des regards où leurs appétits carnivores se dissimulaient mal.

- S'ils allaient vouloir me manger aussi, se dit-elle en frissonnant? Il n'y en a pas un là qui n'ait déjà mangé pas mal de chair bumaine. Je puis leur paraître un morceau succulent. Sauvonsnous. Enlevons-leur au moins cette tentation. [...]

Héloïse revint donc un peu plus tard dans son charmant négligé. [...] Elle voyait bien qu'on la désirait fort, mais à quel titre? Ces adorateurs farouches n'eussent-ils pas mordu dans ses joues plutôt que de les baiser du bout des lèvres? Voilà ce qu'elle ne pouvait décider. Il lui semblait que les cannibales allaient lui dire:

- Tes mollets sont gras, tes chairs tendres, ta peau douce et fraîche ; on mangerait de tout cela sans se rassasier à jamais. 8

Il faut souligner le caractère subversif de certaines scènes extrêmement rares dans cette littérature coloniale fin de siècle, entre un Mélanésien et une femme européenne. Bien que sciemment loufoque et provocateur, le

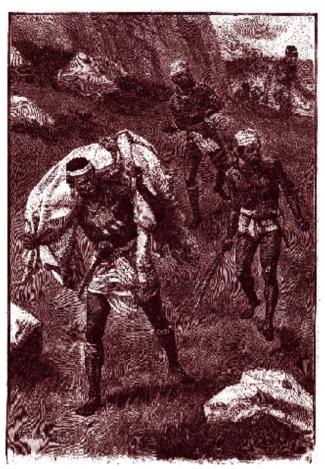




récit transgresse les tabous d'une société où les certitudes quant à l'intégrité du corps féminin n'autorisaient aucune remise en question.

« l'ai dîné hier avec un chef calédonien dont les regards seuls m'ont fait frémir. Pourtant, l'avouerai-je ? j'ai été un moment flattée de ce que je regardais comme un hommage à ma beauté. bien que sa galanterie me parût un peu leste, quand il pressait tendrement mes bras, quand il appuyait ses pieds sur mes bottines, quand même il posait sa main sur ma jambe... Au-dessus du genou. [...] il paraît que ce scélérat en voulait non pas à mes charmes, mais à mes chairs. Il tenait à frôler mes membres pour juger de leur valeur comme viande de boucherie. Ses claquements de langue, ses grognements de chien qui ronge un os, ses regards incisifs et ardents, que je prenais pour les démonstrations d'un amour un peu brutal, mais sincère, eh bien! tout cela était l'expression de l'appétit d'un gastronome expert dans l'art de choisir ses mets. » 9

Au XIX^e siècle, les images de madones ou de tentatrices organisaient la féminité autour de deux pôles : l'un normal, ordonné et rassurant, l'autre déviant, dangereux et séducteur. Autour du premier régnait la vertu domestique ; autour du second sévissaient les prostituées, les femmes exercant un métier, les activistes et la plupart des ouvrières ou des femmes de couleur. Ces deux univers n'étaient pas mis sur le même pied : les femmes normales étaient dépeintes comme admirables, vertueuses, heureuses ou récompensées, tandis que celles qui affichaient une féminité et une sexualité étaient représentées comme déviantes, grotesques, dépravées, misérables ou punies. Le personnage d'Héloïse de Clairefontaine, femme dépravée, est rejeté dans l'univers du sauvage, femme de chair offerte, elle devient femme symboliquement dévorée par les cannibales.



Ils l'avaient chargée sur les épaules de l'un d'entre eux, coll. Bogliolo 1.

Ainsi s'établit une mythologie inhérente à l'univers bourgeois du XIX^e siècle, où les héroïnes féminines du roman colonial, en apparence ornement affectif et sensuel d'un univers peuplé d'exclus et de *sauvages*, cristallisent en réalité toute la charge fantasmatique d'une classe triomphante, raidie dans une morale puritaine, codifiant les règles d'une caste fondée sur la fortune puisqu'elle ne peut se prévaloir, comme la noblesse, de la pérennité de la naissance pour établir sa légitimité. Le code de bienséance de la bourgeoisie française, suit, dans une moindre mesure, les tendances d'une morale victorienne anglo-saxonne

où:

"[...] la femme, idéal de mère et d'épouse, principe de vertu et de pureté, apparaît comme la bonne conscience de la société [...]. La fille d'Eve, corruptrice de Saint-Paul et des théologiens du Moyen Age, dépouille son enveloppe pécheresse et devient l'ange ou la Madone. [...] Cette mutation du mythe d'Eve à celui de Marie, de la tentatrice à la rédemptrice comporte un processus fondamental de désexualisation de la femme, peu à peu dépouillée de ses attributs charnels : la ménagère devient le pilier du foyer et la prêtresse d'un temple. " 10

L'édifice colonial, dans le cadre d'une colonie de peuplement en Nouvelle-Calédonie devait fonder sa stabilité, sa pérennité sur une structure sociale enracinée dans la continuité, donc par essence sur le rôle traditionnel des femmes. A la lecture des textes historiques, il est clair qu'elles ne représentaient que l'élément de procréation indispensable à la continuité du projet de colonie de peuplement et à l'établissement d'un pouvoir politique dont elles étaient exclues. Face au mutisme de l'histoire, la primauté des héroïnes de la littérature coloniale romanesque en cette fin de siècle atteste d'une relégation du féminin, cantonné aux domaines accessoires et oniriques. En investissant le terrain de la fiction coloniale de leur potentialité fantasmatique, elles révèlent les mécanismes profonds du fonctionnement d'un monde dominé et rêvé par des hommes.

Notes:

- 1 Le Goupils Marc, *Les filles du pionnier*, librairie Hachette, bibliothèque des familles, Paris, 1910, 265 p., pp. 52-53.
- 2 Idem, pp. 57-58.
- 3 Thiercelin Dr. Henri, *Chez les antbropophages. Aventures d'une Parisienne à la Nouvelle-Calédonie*, Paris, E. Lachaud, 1872, p. 18.
- 4 Nervat Marie et Jacques, *Célina Landrot, Fille de Pouembout*, Mercure de France éditeur, Paris, 1904, Publication de la SEHNC, n°39, réédition 1987, p. 230.
- 5 Thiercelin, op. cit., pp. 14-15.
- 6 Berthet Elie, Les Parisiennes à Nouméa, F. Sartorius éditeur, Paris, 1873, 306 p., p. 127.
- 7 Le Goupils Marc, op. cit., pp. 18-20.
- 8 Thiercelin, op. cit., pp. 271-272.
- 9 Thiercelin, op. cit., pp. 56-57.
- 10 Basch Françoise, *La femme victorienne, Roman et société 1837-18*67, Thèse de lettres, Paris III, 1971, 730 p., p. 29.



Conclusion



i, jusqu'à ces dernières décennies, la vie et le statut de la femme étaient loin d'être enviables, les mentalités ont profondément évolué.

En Nouvelle-Calédonie, le paysage social a été bouleversé par les idées apportées par les Américains, par la fin du statut de l'indigénat et du travail sous contrat, ainsi que par l'accroissement massif de la population. Suite au boom du Nickel et à l'occasion des travaux d'infrastructure du Territoire, de nombreuses vagues migratoires se sont succédé : Tahitiens et Wallisiens venus pour les grands chantiers ; Italiens, Polonais et Portugais pour les mines, ainsi que Métropolitains et Océaniens attirés par l'Eldorado calédonien...

En effet, depuis cinquante ans, les comportements humains se sont modifiés. Le monde ne se lit plus par l'opposition homme-femme, mais par la constitution d'un espace commun où l'égalité des droits et des chances préservent les identités. Le droit de vote, en étant étendu aux femmes et aux indigènes, a promu l'égalité au moins formelle entre tous les individus. Pour la femme, il est une prolongation sociale de son rôle maternel dans la lutte contre les fléaux sociaux.

De par sa fonction, la femme est naturel-





lement l'ennemie de la guerre et de la violence, émanation de la force brutale. Le féminisme ne peut triompher que par la force morale et intellectuelle. Il reste cependant l'apanage du monde occidental et il suffit d'un malaise économique pour faire ressortir les vieux adages d'antan.

Soucieuse du bonheur de sa descendance et pétrie par les réalités du quotidien, la femme favorise les échanges inter-ethniques et inter-classes. Dans toute civilisation, à des degrés divers et avec des moyens différents, pour trouver une adéquation entre tradition et évolution, entre passé et présent, elle provoque des modifications dans les esprits et des changements de comportement. Bien que restant toujours sous la coupe du père et du mari, les femmes au lendemain de la guerre 14-18, vont accéder à une certaine autonomie par leur insertion de plus en plus grande dans le monde du travail et plus particulièrement dans l'administration. Aujourd'hui, leur indépendance est acquise par le travail et par la gestion des naissances. Bien que les femmes soient actuellement libres d'agir et de penser, l'autorité masculine demeure sousjacente. Cependant, elles poursuivent leur combat pour une quête identitaire et pour conquérir toute la place et la parole qui leur sont dues dans les aires politiques.

A présent l'histoire s'écrit avec les femmes, ni ange, ni démon, mais éléments actifs du creuset calédonien.

155

Chronologie

DATES	EVENEMENTS FEMININS	COLONIE	VILLE DE NOUMÉA
1774		- James Cook <i>découvre,</i> baptise la Nouvelle-Calédonie	
1777	- Première femme canaque représentée dans l'ico- nographie occidentale dans les rapports de voyage de Cook		
1793	- Première française à fouler le sol calédonien : Louise Girardon	- Expédition de Bruny d'Entrecasteaux	
1843		- Les premiers missionnaires débarquent à Balade	- Paddon installe un comptoir à l'île Nou
1853		- Prise de possession de la Nouvelle-Calédonie au nom de la France à Balade	
1854		- Établissement de Port-de-France par le capitaine de vaisseau Tardy de Montravel	- Début de la construction du Fort Constantine
1855	- La cantinière Kohler débarque le 20 janvier à Port-de-France	 Arrivée du gouverneur du Bouzet accompagné du commandant particulier Testard Création de l'état civil 	- Premier plan de la ville par Coffyn
1856	- Première naissance inscrite sur le registre d'état civil de Nouméa	- Création du service du cadastre	- Premier arrêté de délimitation de Port-de-France
1857			- Premiers remblais au pied de Fort Constantine
1858	- Arrivée des premières sœurs du Tiers ordre de Marie		- Construction de l'église Sainte-Clotilde
1859	 Les sœurs de saint-Joseph de Cluny prennent en charge l'hôpital Arrivée de colons australiens, dont 30 femmmes, sous la houlette de Didier Joubert. 	- Arrivée du gouverneur Saisset	- Constitution d'un corps municipal à Port-de- France : Coudelou est désigné comme maire
1860	- Premier mariage à Port- de-France	- La Nouvelle-Calédonie n'est plus sous la tutelle de Tahiti	- Dissolution du conseil municipal
1862		- Arrivée du gouverneur Guillain	- Construction de la résidence du directeur de l'Artillerie
1863	- Arrivées par le <i>Fulton</i> de 10 orphelines de l'Im- pératrice	 Décret impérial déclarant la Nouvelle-Calédonie colonie pénitentiaire Arrêté réglementant l'instruction publique et fermeture des écoles privées 	
1864	- Arrivée par l' <i>lsis</i> de 30 orphelines de l'impératrice	- Arrivée du 1 ^{er} convoi de condamnés par l <i>'Iphigé-</i> <i>nie</i>	- Construction de l'Hôtel du gouverneur - Début de la construction des bâtiments de la Pénitentiaire à Nouméa et à l'île Nou
1865		 Décret règlementant l'immigration néo-hébri- daise et créole. réouverture des écoles privées 	- Inauguration du phare Amédée
1866		·	- Port-de-France prend pour nom Nouméa pour éviter la confusion avec Fort-de-France
1867	- Immigration réunionnaise	- reconnaissance de la tribu canaque et de son organisation	- Remblaiement d'une partie du centre ville
1868		- Création des réserves	
1869		- Arrêt d'envois des transportés arabes	- Début de l'arasement de la butte Conneau par des transportés
1870		- Arrivée du gouverneur Gaultier de la Richerie	- construction de l'hôpital militaire
1872	- Arrivée par <i>La Virginie</i> des premières condam- nées au bagne	- Le premier convoi de déportés de la Commune arrive en Nouvelle-Calédonie	



DATES	EVENEMENTS FEMININS	COLONIE	VILLE DE NOUMÉA
1873	- Arrivée par <i>Le Fénelon</i> de 20 femmes déportées dont Louise Michel	COLONEL	VIIII DE NOUNEX
1874		 Premiers textes de loi organisant l'administration de la colonie Alleyron est nommé gouverneur provisoire de la Nouvelle-Calédonie Arrêté réglementant la main-d'œuvre immigrée asiatique et océanienne Premier convoi de déportés politiques Kabyles par Le Loire 	- Décret instituant un corps municipal : Arthur Pelletier est désigné maire
1875		- Le gouverneur Pritzbuer remplace Alleyron	 Début de la construction de la conduite d'eau de Yahoué Construction de la caserne de gendarmerie
1876			- Construction de 60 m de quai
1877			- Fin du remblaiement du centre ville
1878		 Arrivée du gouverneur Olry Insurrection du canaque Atai Arrivée du dernier convoi de déportés 	
1879		- Transformation du conseil privé en conseil général non élu	 Nouméa est une commune à part entière. Election du premier conseil municipal : Dezarnaulds est désigné parmi 3 élus Construction du kiosque à musique
1880	- Amnistie et retour en France des déportés	- Le gouverneur Courbet succède à Olry - Création de la Société Le Nickel	 - La municipalité achète la banque Marchand dont la faillite en 1877 a entraîné la fermeture. - Le conseil municipal de Nouméa vote la laïcisation des écoles
1881			- Création du Collège qui deviendra école Frédéric Surleau
1882		 Arrivée du gouverneur Pallu de la Barrière Arrêt momentané de l'immigration des travailleurs néo-hébridais et pétition des colons pour la reprise de l'immigration (effective sous réserve en 1884, interrompue de nouveau en 1885 et reprise en 1890). 	 - Un arrêté fixe l'élection du maire et des adjoints par les conseillers eux-mêmes. Eugène Porcheron devient le premier maire élu Le conseil municipal siège dans la nouvelle mairie - Fin du remblaiement du Quartier Latin
1883		 - La Nouvelle-Calédonie aura un délégué au Conseil supérieur des colonies - Ouverture de la ligne Marseille-Nouméa par les paquebots des Messageries Maritimes 	- Jean-Baptiste Dezarnaulds élu maire
1884		 Léon Moncelon élu délégué au Conseil supérieur des colonies. Arrivée du 1^{er} gouverneur civil, Le Boucher Nomination d'un directeur des affaires indigènes 	- Charles-Michel Simon élu maire - Début de la construction du temple protestant (1884-1893)
1885		- Arrêt de l'immigration néo-hébridaise à la suite des abus des navires Le Ferdinand-de-Lesseps et Marie. - Décret créant le conseil général de Calédonie - Décret fixant les pouvoirs des gouverneurs civils - Loi sur la relégation	



DATES	EVENEMENTS FEMININS	COLONIE	VILLE DE NOUMÉA
1909			- Jean Oulès maire
			- Création de la Société des Hauts-Fourneaux et
1011		D (11 10 50/27	pose de la première pierre à l'usine Doniambo
1911 1912		- Recensement de la population : 52 437	Dayl Lavanyd mains
1912			 - Paul Leyraud maire - Troisième épidémie de peste - Création du lycée dans le bâtiment Flize
1914		- Inauguration de la ligne de chemin de fer de	
		Nouméa à Païta exploitée jusqu'en 1940	
1015		- Gouverneur intérimaire Repiquet	
1915		 Départ du premier contingen calédonien Arrêté permettant aux indigènes d'accéder à la 	
		- Arrete permettant aux indigenes d'acceder à la citoyenneté française sous certaines conditions	
1916		- Départ du premier contingent de <i>volontaires</i>	
1)10		mélanésiens	
1917		- Révolte indigène suite au recrutement forcé pour	
		la Grande Guerre	
1918			-Regroupement des lépreux à Ducos
1919			- Auguste Brun maire (+1922)
1922		Y (Z) 1 10 10 1	- Marx Lang maire
1923		- Intérim du gouverneur d'Arboussier	
1924 1925		- Immigration tonkinoise pour les mines - Arrivée du gouverneur Guyon	- Baptiste Ducasse maire
1923	- Première équipe féminine de basket à Nouméa	- Arrivee du gouverneur Guyon	- Dapuste Ducasse mane
1929	remere equipe reminio de basice a rivanica		- Pierre Vernier maire
1930			- Déblocage du premier emprunt pour
			grands travaux
1931		- Recensement de la population : 57 165	
		- Première ligne aérienne Nouvelle-Calédonie /	
1000		Australie	\$1
1932		- Nomination du gouverneur Jore	- Électricité à Nouméa
1933		- Arrivée du gouverneur Siadoux	- Décès de Pierre Vernier et intérim de Pierre Jeannin
1934 1935		- Premier état civil mélanésien	- Ernest Massoubre maire
1936		- Arrivée du gouverneur Marchessou	- Effest Wassouble mane
1938		- Deuxième mandat du gouverneur Jore	
1939		- Gouverneur intérimaire Barthes puis Pélicier	
1940		- Arrivée du gouverneur Sautot, représentant de la	
		France Libre, et ralliement de la	
		Nouvelle-Calédonie à la France Libre	
1941		- L'amiral Thierry d'Argenlieu nommé haut-com-	
		missaire dans le Pacifique	
1942		- Débarquement des Américains	
		en Nouvelle-Calédonie	
10/2		- Nomination du gouverneur Montchamp - Arrivée du gouverneur Laigret	- Décès de Massoubre et intérim d'Edouard
1943		- Arrivee au gouverneur Laigret	Dalmayrac jusqu'en 1947

DATES	EVENEMENTS FEMININS	COLONIE	VILLE DE NOUMÉA
1944		- Fin des campagnes alliées dans le Pacifique Sud - Arrivée du gouverneur Tallec	
1945	- Droit de vote des femmes	- Première élection du député de Nouvelle- Calédonie : M.Gervolino	
1946		- Fin de régime de l'indigénat - Départ des derniers Américains	
1947			- Henri Sautot maire
1948		- Arrivée du gouverneur Cournarie	
1949			- Arrivée de l'architecte-urbaniste Pascalon pour étudier un nouveau plan d'urbanisme
1953	 - Mme Beaumont née Kaddour 1^{re} femme élue au conseil municipal - Sœur Olthilde, de la communauté de saint Joseph de Cluny, reçoit la Légion d'honneur 		- Roger Laroque maire
1956		- Vote de la Loi-cadre	
1957		 La Nouvelle-Calédonie opte pour le statut de TOM Élection de la première assemblée territoriale 	

Conçue par les archives de la ville de Nouméa.





Bibliographie

Alberti Jean-Baptiste, *La colonisation à la Nouvelle-Calédonie*, Larose, Paris, 1909.

Angleviel Frédéric, Rapport de mission au centre des Archives d'Outre-Mer: inventaire des archives relatives au patrimoine calédonien, Province Sud de Nouvelle-Calédonie, Nouméa, 1995

Anonyme, Notice sur la transportation à la Guyane française et à la Nouvelle-Calédonie, Imprimerie impériale, Paris, 1867.

Anonyme (BATEFO), *Juu Xam, Vannerie, l'art des femmes Kanak*, in Mwà Vée, n°6, septembre 1994, p. 40, revue trimestrielle de l'ADCK, Nouméa.

Baudoux Georges, *Les blancs sont venus*, tome I, publication de la SEHNC, n° 2, 1972.

Basch Françoise, *La femme victorienne, Roman et société* 1837-1867. Thèse de lettres, Paris III, 1971.

Berthert Elie, *Les Parisiennes à Nouméa*, F. Sartorius éditeur, Paris, 1873.

Bogliolo François, Une page d'histoire déchirée : l'enseignement réservé aux enfants de concessionnaires (1886-1913), in Le peuplement du Pacifique et de la Nouvelle-Calédonie au XIX^e siècle, colloque UFP 1993, L'Harmattan, 1994.

Brainne Charles, La Nouvelle-Calédonie, voyages, missions, mœurs, colonisation, 1774-1854, Éd. Hachette, 1854.

Bulletin de la Congrégation des Œuvres de saint Joseph de Chuny, Communauté du Maroni, juin 1887- avril 1891.

Buttet Catherine, *Histoire d'un échec? Mise en valeur et pou*voirs publics en *Nouvelle-Calédonie* (1870-1914), Thèse nouveau régime d'histoire, Université d'Aix-en-Provence, 1996.

Caporn Brigitte, Six textes anciens sur la Nouvelle-Calédonie, SEHNC n°42, Nouméa, 1989.

Carol Jean, Le bagne, Société d'éditions littéraires et artistiques, Paris, 1903.

Caton Joannès, *Journal d'un déporté 1871-1879 de la commune à l'île des Pins*, Editions France-Empire, Paris, 1986.

Collectif, *De jade et de nacre*, Éditions Réunion des Musées Nationaux, 1990.

Collectif, 101 mots pour comprendre l'histoire de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa, Ile de Lumière, 1997.



Collectif, Le peuplement du Pacifique et de la Nouvelle-Calédonie au XIX^e siècle Condamnés, Colons, Convicts, Coolies, Chân Dang, Paris, L'Harmattan, 1994.

Cook James, A voyage towards the South Pole, and round the world, performed in His Majesty's Ships the Resolution and Adventure in the years 1772, 1773, 1774 and 1775, Londres, 2 vol. in-4°, 1777.

Cook James, Voyage dans l'Hémisphère Austral, et autour du monde, fait sur les vaisseaux de (sic) roi l'Aventure et la Résolution, en 1772, 1773, 1774 et 1775, Paris, 4 vol. in-4°, 1778.

Coquilhat Georges, *La presse en Nouvelle-Calédonie au XIX*^e siècle, publication de la SEHNC, n°38, 1987.

Cordeil Paul, *De la Nouvelle-Calédonie*, Imprimerie du gouvernement, Nouméa, 1885.

Daly Henri, *L'inoubliable arrivée des G.I.*, in SEHNC n°92, 3^e trim. 1992.

Daly Henri, Les Américains en Nouvelle-Calédonie, in SEHNC n°17, $4^{\rm e}$ trim. 1973.

De Haut de Sigy Guy, *L'embouchure d'un fleuve*, *Mémoires apocryphes de Guy de Haut* (16 août 1877-9 juin 1954) Paris, 1996, texte inédit.

Delbos Georges, L'église catholique en Nouvelle-Calédonie. Un siècle et demi d'histoire, Mémoire chrétienne, Desclée, Paris, 1993.

Delfaut/Daufelt, Nos criminels... le bagne en Nouvelle-Calédonie, Editions Grain de sable, Nouméa, 1976.

Ducos Michèle, *Rome et le droit*, Livre de poche — Inédits — Antiquités, 1996.

Etesse Marius, *La Nouvelle-Calédonie*, essai d'agronomie, Challamel, Paris, 1910.

Faessel Sonia, *La Femme entre tradition et modernité dans le Pacifique Sud*, VIII^e actes Corail, L'Harmattan — UFP, 1996.

Fevai Jean-Claude et Chevalier Luc, *Les Armées en Nouvelle-Calédonie de 1853 à 1939*, Editions du Cagou, Nouméa, 1989.

Goddard Philippe, *Mémorial Calédonien*, du Tome 1 à 8, Edition d'Art Calédonien, 1982; Tome 9, Groupe Pacifique Presse Communication, 1993.

Grasset de Saint-Sauveur, *Tableaux des principaux peuples de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, 5 ^e tableau : découvertes des Cap. Cook et La Pérouse, 1796.*

Krakovitch Odile, *Les femmes bagnardes*, Paris, Olivier Orban, 1990.

Kurtovitch Ismet, *La vie politique en Nouvelle-Calédonie 1946-1951 (le Parti communiste, l'U.I.C.A.L.O., l'A.I.C.L.F.)*, Mémoire de D.E.A, Université Française du Pacifique, Nouméa, 1993.

Lambert P., Mœurs et superstitions des néo-calédoniens, Nouméa, 1900, réédité par la SEHNC, nº 14, 1976.

Leenhardt Maurice, *Notes d'ethnologie néo-calédonienne*, Travaux et mémoires de l'Institut d'Ethnologie, Paris, 1930, (réédité en 1980).

Le Goupils Marc, *Les filles du pionnier*, librairie Hachette, Bibliothèque des familles, Paris, 1910.

Le Riche Fernande, *Sourep, Ambroisine et autres récits*, Association des amis du livre et de la reliure, Nouméa, 1997.

Le Seigneur Jacques, *Campagne au Pacifique (1878-1880)*, *Souvenirs du Commissaire général Jacques Le Seigneur*, Association amicale du commissariat de la Marine, bulletin n°58, Paris.

Liard-Courtois, Souvenir du bagne, Paris, Fasquelle, 1903.

Leveneur Laurent, *Leçons de droit civil*, t.1 vol. 3, La famille, Montchrestien 7^e éd° 1995, n° 695.

Marie-Cécile de Mijolla (sœur), Les Pionnières maristes en Océanie. Aux origines des sœurs missionnaires de la Société de Marie 1845-1931, Presses des SMSM, Rome, 1980.

Merle Isabelle, *Expériences coloniales*— *La Nouvelle-Calédonie* (1853-1920), Belin, Paris, 1995.

Michel Louise, La Commune, Stock, Paris, 1910.

Nervat Marie et Jacques, *Célina Landrot, Fille de Pouembout*, Mercure de France éditeur, Paris, 1904, Publication de la SEHNC, n°39, réédition 1987.

O'Reilly Patrick (le P.), Bibliographie méthodique, analytique et critique de la Nouvelle-Calédonie, Publication n°4 de la Société des Océanistes, Paris, 1955.

O'Reilly Patrick (le P.) & Poirier J., *Nouvelle-Calédonie — Documents iconographiques anciens*, Nouvelles Éditions Latines, Paris, 1959.

O'Reilly Patrick (le P.), *Calédoniens, répertoire bio-bibliogra-phique de la Nouvelle-Calédonie*, 2^e édition, Société des Océanistes, Musée de l'homme, Paris, 1980.

Patouillet Jules, *Trois ans en Nouvelle-Calédonie*, Editions E. Dentu. Paris, 1873.

Petot Pierre, *Histoire du droit privé français*, *La famille*, Editions Loysel, 1992.

Pisier Georges, *La découverte de la Nouvelle-Calédonie*, Publication de la SEHNC, n° 5, 1974.

Pisier Georges, *D'Entrecasteaux, En Nouvelle-Calédonie*, Publication de la SEHNC, n°13, Nouméa, 1976.

Pisier Georges, *Kounié ou l'île des Pins*, Publication de la SEHNC, n° 1, Nouméa, 1972.

Sarasin Fritz, *La Nouvelle-Calédonie et les îles Loyalty, Souvenirs de voyage d'un naturaliste*, Bâle et Paris, 1917.

Saussol Alain, Évolution du peuplement, in Atlas de la Nouvelle-Calédonie, O.R.S.T.O.M, Paris, 1981.

Sénès Jacqueline, *La vie quotidienne en Nouvelle-Calédonie de* 1850 à nos jours, Hachette, Paris, 1985.

Stahl Paul-Jean, *Les Américains en Nouvelle-Calédonie de 1942 à 1945*, Les Editions du Santal, Nouméa, 1994.

Thiercelin Dr Henri, *Chez les anthropophages. Aventures d'une Parisienne à la Nouvelle-Calédonie*, E. Lachaud, Paris, 1872.

Thomas Julian, Cannibals and Convicts: notes of personal experiences in the Western Pacific, Cassell et Compagny, Londres, 1886.

Van Maï Jean, Chân Dàng, les Tonkinois de Calédonie au temps colonial, Publication de la SEHNC, n°24, réédition 1993.

Vieillard P.H. et Deplanche E., *Essais sur la Nouvelle-Calédonie*, Librairie Challamel, Paris, 1863.





Table des matières



Mot du Maire
Introduction
LA FEMME AU XIX ^E JIÈCLE : RECHERCHE FEMMEJ DÉJEJPÉRÉMENT
Femmes kanak, gardiennes de la parole par Marie-Claire Beccalossi
Les premières dames de Port-de-France à Nouméapar Claude Cornetp. 18Femme de pouvoir : la Reine Hortense par Isabelle Amiotp. 24Portrait d'une réunionnaise par Isabelle Amiotp. 25
Les oubliées du bagne d'après le livre d'Odile Krakovitchp. 26Lettre du gouverneur de la Richeriep. 30Femme fascinante : Juliette Lopez par Claude Cornetp. 32Louise Michel et la déportationp. 34Lettre d'une religieusep. 36Lettre d'une reléguéep. 37Femme éternelle sacrifiée par Madame Hagenp. 38Louise, fille de bagnard par Michèle Duboisp. 39
Colonisons mesdames ! la femme au tournant du siècle
L'époque Feillet : les dures réalités de l'outre-mer par Christiane Terrier p. 42 Un colon pas comme les autres : Aranda Fouché par Christiane Terrier p. 52 Nos voisines émancipées : les Néo-Zélandaises à la fin du XIX ^e siècle par le Consulat Général de Nouvelle-Zélande p. 60
Femmes indigènes par Bruno Corre.p. 63Souvenirs de Naomie recueillis par Solange Ouvrard-Culandp. 67
Femmes immigrées sous contrat par Véronique Armand. p. 70 Portraits de Javanaises par l'Association indonésienne p. 74 Portraits de Vietnamiennes par l'Amicale vietnamienne p. 76

Femmes calédoniennes pendant la Première Guerre mondiale par Sylvette Boyer p). 82
Femmes entre les deux guerres par Isabelle Amiot). 90
Calédoniennes durant la période américaine par Karine Picquet p Madame Collard p Jeanne Tunica y Casas par Ismet Kurtovitch p	100
La femme et la société : créatrice de vie et de savoir	
La femme et le droit par Bruno Py p. Baudoux, haro sur le métissage p. Les cinq filles du colon Pesnel par Brigitte Pesnel p. Nouméa libertin et femmes galantes par Frédéric Angleviel p.	112 113
Femmes d'action : les religieuses en Nouvelle-Calédonie par Sabine Téclès-Ollivier p. Les demoiselles de la Conception tiré de la France australe	132
Nos institutrices! par Stéphanie Amiot. p. Edmée Varin par Denise Varin	
Ange ou démon : la femme dans le roman calédonien par Monique Weisz-Bonneaud p.	144
Conclusion	153
Chronologie p.	155
Ribliographie	160





Abréviations:

ATNC: Archives Territoriales de Nouvelle-Calédonie,

ADVN : Archives de la Ville de Nouméa, ATP : Association Témoignage d'un Passé,

BONC : Bulletin Officiel de Nouvelle-Calédonie,

CAOM: Centre des Archives d'Outre-Mer,

Coll.: Collection,

MDVN: Musée de la Ville de Nouméa,

SEHNC : Société des études historiques de Nouvelle-Calédonie.

Remerciements à

tous les auteurs de ce catalogue, au personnel du Service de la culture et des fêtes, des Archives de la ville de Nouméa et à la Délégation des affaires culturelles de Nouvelle-Calédonie. l'Agence de développement de la culture kanak,

l'Amical vietnamienne,

Michel Amiot,

les Archives de la société le nickel,

les Archives territoriales de Nouvelle-Calédonie,

Félix Arsapin,

l'Association indonésienne de Nouvelle-Calédonie,

l'Association témoignage d'un passé,

Louis-José Barbançon

Gilda Bénébig,

la bibliothèque Bernheim,

François Bogliolo,

Bernadette Creugnet,

la communauté des Petites Filles de Marie,

la communauté des Petites Sœurs des Pauvres,

la communauté des Sœurs de saint-Joseph de Cluny,

la communauté des Sœurs de Marie,

la commune de Bourail,

la commune de La Foa,

Bob Daly,

Marie-Christine Déméné,

Madame Desmonts-Imbault,

Justin et Handjune Fouye,

Bernadette Hagen-Kurtovitch,

Chantal et Miguel Harbulot,

Wanda Hickson,

Jean et Trouh Kaloï,

Robert Kosakae,

Louise Lhuillier,

Maria Ley,

Jeanine La Vallée de Montigny,

Mr et Mme Roger Letocart,

Abraham Manane,

René Mayet,

le Musée territorial de Nouvelle-Calédonie,

Sophie Nakamura,

Jean Paturel,

André Ragot,

Keiko Raulet

Marie-Marthe Rivière,

Cécilia Sako,

Max Shekleton,

la Société des études historiques de Nouvelle-Calédonie,

M et Mme Soury-Lavergne,

Paul-Jean Stahl,

Madame Tappero,

Jean Van Maï,

Georges Viale.





Comité de rédaction : Solange Ouvrard-Culand, Véronique Defrance

Comité de lecture : Christophe Delorme, Alain Fort, Monique Piau

Muséographie et montage de l'exposition : Véronique Defrance, Hugues Delorme, Jean-Yves Doudoute, Lucette Jean, Myriel Petit et Sabine Téclès.

Création graphique : Tokiko créa, Laurence Viallard

Impression : SAIK WAH PRESS PTE. LTD. Singapour

Achevé d'imprimé : Juin 1998



LA FEMME AU XIXE SIÈCLE
RECHERCHE
FEMMES
DÉSESPÉRÉMENT...

La femme au tournant du siècle...

Colonisons mesdames!

La femme au XX^e siècle

LES DÉBUTS DE LA RECONNAISSANCE...

La femme et la société

Créatrice de vie et savoir

